



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 8 septembre 2022, à 19h30
Salle de spectacles

1ère séance – 2022-2023

Séance du jeudi 8 septembre 2022

Présidence de M. Dylan Montefusco, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 9 septembre 2022 à 14h00 et 20h00
- Samedi 10 septembre 2022 à 14h00 et 20h00
- Dimanche 11 septembre 2022 à 14h00 et 20h00

Je vous informe qu'en l'absence de Mme Colette Racloz scrutatrice et de M. Rachid Taaroufi, scrutateur suppléant, Mme Carole Castillo, scrutatrice suppléante, œuvrera ce soir en qualité de scrutatrice au côté de M. Silvio Torriani, scrutateur.

1. Adoption de l'ordre du jour

• M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un qui parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- Un dépôt de postulat de Mme Verena Berseth
- Une interpellation de Mme Melinda Zufferey-Merminod
- Une interpellation de M. Jonas Kocher
- Une interpellation et un divers de M. Ali Korkmaz
- Une question de Mme Chiara Storari
- Un dépôt de postulat de M. François Delaquis
- Une interpellation de M. Frederic Borloz
- Une interpellation de Mme Elodie Golaz Grilli
- Une interpellation de Mme Aline Segin

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 16 et 17 de notre ordre du jour, après le développement du postulat de Mme Golaz Grilli.

Je vous annonce que 62 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement.

Sont excusé-e-s : Mmes Nicole Divorne, Chantal Keller, Lucie Mauch, Marta Pinto, Colette Racloz, MM. Marc Chambaz, André Cordeiro, Simon Favre, Philippe Hertig, Steeve Kocher, Dieudonné Ngoy Muvumbu, Ozcan Suat, Eugène Roscigno, Rachid Taaroufi, Ignacy Wilczynski,

Sont absent-e-s: Mmes Mariline Braz Lopes Rodriguez, Marie Schneider, M. Basile Zufferey

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

L'interpellation de M. Vincent Keller n'aura pas lieu, il n'a pas eu assez de temps pour la développer. Elle aura lieu la prochaine fois.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour au vote. Il est adopté à l'unanimité à main levée.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2022

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2022
3. Démissions
4. Nomination de la secrétaire suppléante du Conseil communal
5. Constitution du Bureau électoral communal selon art. 13 LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques) et art. 6 RLEDP (règlement d'application) entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022
6. Assermentations
7. Communications de la Présidence
8. Communications de la Municipalité
 - o Communiqué de la Municipalité du 29 août 2022 sur ses activités du 14 juin au 29 août 2022
 - o Présentation succincte du nouvel univers graphique de la Ville de Renens¹
 - o Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne intitulée « pour un état des lieux des antennes de téléphonie mobile sur le territoire de notre commune »
 - o Réponse écrite à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulée « Règlements : inventaire et compétence »
 - o Rapport de gestion 2021 de SIE SA Service intercommunal des Énergies¹
 - o Rapport d'activités 2021 du Réseau d'accueil de jour Renens – Crissier¹
9. Communications éventuelles de la Commission des finances
10. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
11. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

¹ Document en version papier disponible lors de la séance et au Greffe municipal

12. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
13. **Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 22-2022** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 13 « Ch. du Bochet/Ch. des Esserts »
M. Sylvain Richard, Les Vert.e.s. président-rapporteur
14. **Rapport de commission – Préavis N° 23-2022** – Redynamisation du marché de Renens
M. Roland Delapierre, UDC président-rapporteur
15. Dépôt de préavis – discussion préalable
 - o **Préavis N° 24-2022** - Réponse au postulat « SOS Biodiversité, disparition des insectes & Co »
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:*
Mercredi 14 septembre 2022, à 19h00, Centre Technique Communal
Présidence: PSR
 - o **Préavis N° 25-2022** - Implantation de conteneurs enterrés à la rue de Crissier
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:*
Mardi 27 septembre 2022, à 19h00, Centre Technique Communal
Présidence: PLR-PVL
 - o **Préavis N° 26-2022** - Implémentation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale et engagement d'un.e spécialiste en gestion documentaire
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:*
Lundi 26 septembre 2022 à 19h00, salle de Conférences de la Salle de spectacles
Présidence: Fourmi rouge
 - o **Préavis N° 27-2022** - Arrêté d'imposition pour l'année 2023
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:*
Lundi 12 septembre à 18h30, salle de Municipalité
Présidence: Commission des Finances
16. Motions, postulats, interpellations
 - o Développement du postulat Golaz Grilli intitulé « Agir pour le climat en associant le droit de préemption à la lutte contre le réchauffement climatique »
17. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 juin 2022

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal du 23 juin 2022 est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité moins une voix que le procès-verbal est accepté.

3. **Démissions**

- **M. le Président**

Je vous annonce que le bureau a reçu en date du 30 juin 2022 la démission de M. Tristan Goël du groupe socialiste, je vous fais lecture de son courrier :

Monsieur le Président,

Veuillez prendre note par ces quelques mots de ma décision de cesser mon activité comme Conseiller communal ceci avec effet immédiat.

Mon emploi du temps ainsi que d'autres occupations m'empêchent de consacrer le temps nécessaire à celle pour laquelle j'ai été élu.

En vous remerciant de prendre bonne note de ma décision, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes cordiales salutations.

Tristan Goël

Nous avons également reçu, par un courrier du 11 juillet 2022, la démission de Mme Frédérique Beauvois du groupe socialiste. Je vous donne également lecture de son courrier :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Cher.e.s toutes et tous,

Pour des raisons familiales, je quitte Renens (le 13 août 2022), et je démissionne par conséquent de notre Conseil communal. C'est là que j'ai mis le pied à l'étrier politique pour une société plus juste. J'ai eu la chance – précieuse – d'y rencontrer de belles personnes. Elles se reconnaîtront. Et d'autres que je serai bien heureuse de ne plus jamais croiser. Ils se reconnaîtront aussi. Renens vaut bien une lutte. Continuez à vous battre pour ce en quoi vous croyez. Avec ténacité et honnêteté, même si ce n'est pas toujours la voie de la facilité, j'en sais quelque chose. Soyez solides, soyez forts, soyez vivants.

Et je ne suis pas loin, toujours au taquet pour boire un café, un petit Picon ou un bon chasselas. Prenez soin de vous.

Frédérique Beauvois

M. le Président ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. **Nomination de la secrétaire suppléante du Conseil communal**

- **M. le Président**

Faisant suite à la démission de Mme Marie-Claire Chabloz, secrétaire suppléante du Conseil communal, et après avoir informé l'ensemble du Conseil communal de la vacance du poste, le Bureau a reçu l'unique candidature de Mme Carole Castillo. Vous avez toutes et tous reçu son texte de présentation.

J'ouvre la discussion sur ce point :

La parole n'est pas demandée, étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir je vous propose de voter tacitement pour Mme Carole Castillo

conformément à l'article 12 de notre règlement. Est-ce quelqu'un s'oppose à ce mode de fonctionnement ? Ce n'est pas le cas.

Madame Castillo, tout d'abord, est-ce que vous acceptez cette élection en tant que secrétaire suppléante ?

- **Mme Carole Castillo**

Oui.

- **M. le Président**

Très bien, je vous adresse toutes mes félicitations.

(L'Assemblée applaudit)

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Constitution du Bureau électoral communal selon art. 13 LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques) et art. 6 RLEDP (règlement d'application) entrés en vigueur le 1er janvier 2022

- **M. le Président**

Lors de la 1^{ère} séance de l'année, le bureau électoral doit être constitué selon les articles de loi ci-dessous entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2022 :

RÈGLEMENT 160.01.1 d'application de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (RLEDP)

du 22 décembre 2021

Art. 6

Bureau communal

1. Il y a dans chaque commune un bureau électoral communal (ci-après : bureau communal) qui procède au dépouillement des scrutins et établit le résultat du vote au niveau communal.
2. Ce bureau se constitue au début de l'année avant le premier scrutin

Nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et nouveau règlement d'application (RLEDP)

Le Grand Conseil a adopté la révision totale de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) le 5 octobre 2021. Cette nouvelle loi ainsi que son règlement d'application entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Art. 13 Bureau électoral communal

¹ Chaque commune constitue un bureau électoral, composé du président, du secrétaire et des scrutateurs du conseil communal ou général. Le président du conseil préside le bureau.

² Les membres du bureau électoral communal ne peuvent prendre part aux opérations de dépouillement relatives à l'élection de la municipalité ou à une élection cantonale ou fédérale dans laquelle ils se sont portés candidats. Le président du bureau électoral communal nomme une personne suppléante dans un tel cas.

³ En s'adressant notamment aux partis politiques, le bureau électoral communal peut faire appel à d'autres personnes disposant de l'exercice des droits civils au sens de l'article 13 du code civil suisse^[a], domiciliées de préférence dans la commune, pour l'assister dans les opérations de dépouillement. Les personnes domiciliées dans la commune sont tenues d'accepter leur désignation, sauf juste motif

J'ouvre la discussion sur ce point :

La discussion n'étant pas demandée, nous pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour.

6. Assermentations

- **M. le Président**

Faisant suite à la démission de M. Tristan Goël en tant que Conseiller communal du Groupe socialiste, M. Mohamed Jribi, prochain viennent-ensuite, a accepté cette charge. Il a été déclaré élu et peut être assermenté ce soir.

Faisant suite à la démission de Mme Frédérique Beauvois en tant que Conseillère communale du Groupe socialiste, M. Sanches Cooper, prochain et dernier des viennent-ensuite du groupe socialiste, a accepté cette charge. Il a été déclaré élu et peut être assermenté ce soir.

La nomination de Mme Carole Castillo en qualité de secrétaire suppléante.

Je prie Mme Castillo ainsi que MM. Cooper et Jribi de bien vouloir s'avancer vers moi afin de procéder à leurs assermentations. J'invite les membres du Conseil, la Municipalité et le public à se lever pour la prestation de serment.

Après la lecture du serment et à l'appel de votre nom, je vous prierai de lever la main droite suivi d'un « Je le promets ».

Nous allons commencer par vous, Madame Castillo, votre serment est un peu différent étant donné que vous serez aussi membre du Bureau électoral durant cette législature :

Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Etant appelé à procéder au dépouillement et à la gestion des votes lors d'élections ou de votations, vous promettez de vous acquitter de cette tâche en respectant scrupuleusement les dispositions légales et les instructions applicables.

Vous vous engagez en particulier à ne rien retrancher ou modifier du matériel de vote et à préserver en toute circonstance le secret des votes.

- **Mme Carole Castillo**

Je le promets.

- **M. le Président**

Messieurs, également à l'appel de votre nom et à la fin de la lecture du serment, je vous demanderai de lever la main droite et de dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

- **M. Sanches Cooper, PSR**

Je le promets.

- **M. Mohamed Jribi, PSR**

Je le promets.

- **M. le Président**

Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir dans vos fonctions.

(L'Assemblée applaudit)

J'ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée je clos ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Présidence

Vous me permettrez de commencer ce point par deux carnets noirs.

En date du 28 juin 2022 nous avons appris le décès de M. Alain De Col ancien Conseiller communal.

Le bureau a également appris avec regret le décès de la sœur de notre huissier M. Gilbert Demangel.

Au nom du Conseil communal, j'adresse nos plus sincères condoléances aux familles et aux proches.

En hommage, j'invite l'ensemble de l'Assemblée à bien vouloir se lever et observer quelques instants de recueillement.

Je profite de vous annoncer que la sortie de législature sera organisée au printemps 2023.

Je vous annonce également que depuis le 6 septembre 2022, Mme Aline Segin a rejoint le groupe PLR-PVL à la suite de sa démission du parti socialiste le 7 avril dernier.

Manifestations :

J'ai eu le plaisir d'assister aux festivités du 1^{er} août où j'ai eu l'occasion de faire mon premier discours en public.

J'ai également participé à l'inauguration du parc aquatique de la Vaudoise Aréna ainsi qu'à la présentation du nouveau visuel de la Ville de Renens.

Et pour terminer, j'ai participé à la séance d'information publique concernant la requalification de la route, la modification des trottoirs et des réseaux souterrains à la Rue de Crissier.

J'en profite également de vous annoncer qu'aujourd'hui c'est l'anniversaire de Mme la Municipale Nathalie Jaccard. (L'Assemblée applaudit).

Enfin, les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Madame Simon en fin de séance et uniquement à ce moment-là. C'est effectivement cette liste de présences qui sera comptabilisée pour le versement de vos jetons de présence.

J'ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 8. de l'ordre du jour.

8. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

En plus des communications que vous avez reçues, la Municipalité souhaite faire une présentation succincte du nouvel univers graphique communal. Je vous cède la parole, M. le Syndic.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Bonsoir Monsieur le Président, Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, bonsoir Mesdames et Messieurs.

Ce soir, nous avons la chance de venir vers vous avec deux éléments extrêmement importants : notre nouvel univers graphique et le programme de législature, que j'aborderai juste après, plus quelques communications moins importantes.

Le nouvel univers de communication : en 2021, suite à une enquête approfondie sur l'identité de Renens, menée auprès d'un large panel de la population et de personnalités renanaïses, la Municipalité a décidé de revoir la signature de la Ville. Il nous paraissait intéressant d'entendre d'autres personnes que nous-mêmes quant à notre propre identité. C'est une démarche participative. Cette transformation avait pour ambition de traduire l'identité renanaïse et ses caractéristiques emblématiques, de refléter les valeurs acquises au fil du temps et d'être porteuse d'une dynamique fédératrice pour l'avenir. Après plusieurs mois d'une procédure qui a compris un concours d'agences, le développement d'un logo, un langage graphique complet et la définition d'un slogan, la Municipalité est heureuse de dévoiler le nouvel univers de communication de la Ville de Renens. Vous avez reçu un mug, une tasse avec le nouvel univers graphique qui a été construit en partenariat avec l'Ecal ; c'est une police qui vient de l'Ecal. Il nous paraissait important d'ancrer la police renanaïse avec une école aussi emblématique que celle de l'Ecal et l'accroche, qui a été travaillée longuement et qui fait l'unanimité auprès de toutes les personnes qui ont construit ce projet, c'est : « Renens, une différence créative ». C'est le premier document que je voulais vous présenter. Le mug est accompagné d'un pot de miel produit par les ruches de la Ville de Renens. Vous avez aussi à l'intérieur un code QR qui vous permet d'accéder directement à de plus nombreuses informations.

L'autre élément, c'est le programme de législature que vous avez reçu sur vos tables aussi. Nous présentons actuellement notre programme de législature 2021-2026. C'est le fruit d'un travail de réflexions de fond mené par les membres de l'Exécutif autour d'un projet fort pour le chef-lieu du district de l'Ouest lausannoïse. Nous l'avons travaillé aussi, bien évidemment, avec les Chefs de services. C'est un long parcours, un long chemin. Nous sommes toutes et tous porteur.euse.s de ce projet. Il est divisé en cinq axes stratégiques et il s'inscrit dans la continuité de la politique municipale de ces dernières années : agir pour une transition écologique et sociale, accompagner le développement urbain, œuvrer pour la qualité de vie et la qualité de la Ville, dynamiser le développement économique ou, encore, optimiser l'accessibilité des services à toutes et tous. Ce programme se veut également la feuille de route pour la concrétisation de nombreux projets emblématiques menés tambours battants depuis deux législatures. La Municipalité vous invite à le parcourir et espère que vous serez fiers de sa diversité et de sa notion inclusive.

En plus des informations que vous avez reçues, le rapport de gestion SIE 2021 est porté à votre connaissance puisque nous avons une politique toujours plus transparente aussi au sein de SIE SA.

Je pense que M. Delaquis sera content que je puisse lui dire que j'ai eu des contacts avec la Poste. Ce dossier est suivi, nous avons eu une rencontre lors de laquelle nous avons pu évoquer un certain nombre de demandes. Notamment, nous avons fait part de notre insatisfaction quant au fait qu'un courrier posté le samedi à Renens parte au mieux le lundi soir. Nous avons très bien été accueillis et nos partenaires de la Poste travaillent à améliorer ce genre de choses. Je n'ai pas eu pour l'instant de réponse définitive, mais on va vers une amélioration de cette prestation.

Quant à moi, j'ai donné l'essentiel de mes informations. Mme Jaccard, qui fête son anniversaire aujourd'hui a quelques informations à vous donner aussi et je lui passe la parole.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers et Conseillères communaux,

Tout d'abord merci pour vos vœux, cela m'a touchée. Juste quelques mots pour vous rappeler qu'avec la rentrée il y a les animations de la Place du Marché qui recommencent : le 17 septembre avec une fête de la bière qui vous permettra de découvrir des petits brasseurs régionaux, le 24 septembre une initiation à la salsa avec Salsa Y Dulzura et le 1^{er} octobre, une découverte du flamenco ; c'est du matin jusqu'à 14 heures. Le programme de la saison culturelle débute le 23 septembre dans la salle de Spectacles ; il y en aura pour les petits, les grands, pour les gens qui aiment la musique, l'humour ou le classique. Je vous laisse découvrir ce riche programme. Et, enfin, le programme du CRA qui vient de sortir, avec des activités pour les plus petits, le mini-CRA, l'après-midi les enfants, les samedis en famille, les camps... je vous laisse découvrir sur le site www.renens.ch.

M. le Président ouvre la discussion :

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je constate qu'un sondage a été lancé lors de la communication de la Municipalité en termes de matière d'activités physiques. J'espère que celui-ci pourra être joint au préavis 21-2022 dont nous avons discuté lors de la dernière séance.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Cette démarche est conjointe avec le service sports-intégration-RH. Bien sûr que l'on va vous donner les résultats. On espère que celles et ceux qui les reçoivent prendront la peine de les remplir complètement parce qu'on attend un taux de participation élevé pour pouvoir mieux orienter la politique d'activités physiques et de sports à Renens qui sont inclusives, multiculturelles et adaptées à toutes les générations.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je ne sais pourquoi vous parlez du préavis, c'est un sondage. Il y a 3'000 personnes qui ont été tirées au sort et qui doivent répondre à ce sondage qui va permettre de mettre en place la base de notre politique d'activités physiques et sportives de la Commune.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Plus que les 3'000 personnes qui ont été tirées au sort, ce qui est important et que vous mentionnez, c'est les clubs sportifs qui, eux, seront amenés à témoigner de leurs besoins. J'espère que ceci sera pris en compte dans votre préavis 21-2022 dont nous avons si âprement discuté lors de la dernière séance.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Pour votre information, lundi passé il y a eu une séance avec les clubs et associations sportives de Renens et les politiques. On a exposé ce qu'on voulait faire et on a mis en place le fait que le nouveau délégué au sport, qui est le répondant du service auprès des clubs, fasse la démarche auprès de tous les clubs. Il a pris note de ce que les clubs attendaient de la Commune et on va entrer en matière avec ça.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Une remarque sur le point qui vient d'être évoqué : dans notre foyer nous avons reçu hier l'un des formulaires du sondage et on l'a déjà rempli. J'ai juste constaté que les langues dans lesquelles on pouvait le remplir sont relativement limitées. Etant donné que l'on promeut la multiculturalité, je me demande si, sur les 3'000 personnes, il aurait peut-être été judicieux de proposer un peu plus de langues, afin que tout un chacun puisse le comprendre et remplir le formulaire. Ceci était juste un aparté.

J'ai pris note dans les communications de la Municipalité que le chemin des Côtes a été temporairement fermé pour une durée de 6 mois ; je suis très heureuse de constater qu'il est possible de fermer des chemins à la circulation pour le plus grand bonheur des habitants. J'ai deux questions :

Quels sont les arguments qui ont permis de lancer ce projet, c'est-à-dire de fermer temporairement et de faire le point après 6 mois ?

Et est-ce qu'il est envisageable de pratiquer de même pour d'autres chemins de Renens dans un même objectif ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Pour vous répondre en toute simplicité, il y avait une communication dans le communiqué de la Municipalité de la fin du mois de juin. Le choix s'est porté là parce qu'il y a un parc à côté, qu'on a l'occasion d'agrandir ce parc et le test permettra de voir s'il est possible, comme les comptages le prévoient, de se passer de ce petit tronçon de route qui est dans un quartier extrêmement irrigué. Dans l'explication, c'était vraiment la volonté d'apporter un nouvel espace public dans un quartier où il n'y en a pas tant que ça. Et, surtout, suite au constat qu'il y avait des places de parc le long de la rue qui coupaient la vue qui est juste magnifique à cet endroit parce qu'on voit le lac, on peut vraiment se balader et apprécier le paysage. Et dans une continuité, prolonger jusqu'à une autre belle vue qui est au bout de la Rue du Lac. L'idée était vraiment en termes d'espace public et de parc pour les habitants et pour les enfants.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Et pour ma 2^{ème} question : est-ce qu'il est possible d'envisager des possibilités similaires pour d'autres axes à Renens ? Je pense qu'il y a effectivement dans ce quartier-là, également, des axes qui sont concernés et qui mettent à défaut aujourd'hui une forte densité de trafic et qu'il serait utile d'examiner.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Tout ceci se base aussi sur le plan directeur intercommunal qui prévoyait, justement, d'avoir davantage de parcs. Fermer une rue pour la fermer et empêcher le trafic, a priori, c'est plutôt soit pour favoriser des commerces, soit pour, justement, agrandir un parc. On n'aime pas tellement fermer des rues, parce que cela provoque des détours et les détours sont aussi synonyme de trafic supplémentaire et de pollution. Donc, a priori, non.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je vous remercie, Madame Negri Capt, vous faites partie des 100 personnes qui ont déjà répondu au sondage. En un jour, on a eu 100 réponses. Ce sondage a été préparé avec l'intégration ; on avait pensé aux langues mais ça coûte énormément cher. On s'est mis d'accord que ce n'est pas parce qu'on parle une langue, qu'on l'écrit. On a envoyé le sondage aux membres de la CISE pour que les gens de leurs communautés, qui ont besoin d'être accompagnés sur le plan linguistique, puissent le faire.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Etant donné que Mme Nicole Divorne n'est pas là, elle m'a chargé de remercier la Municipalité pour sa réponse à son interpellation sur l'état des lieux des antennes des téléphones mobiles sur le territoire de notre Commune. Et elle m'a dit qu'elle reviendra sur ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- **M. Kemal Yabalak, Fourmi rouge**

Pour le parking au Chemin des côtes, est-ce que vous vous êtes adressés aux habitants de cette route-là ? Parce que je ne suis au courant de rien. Il y avait un parking, là, et on m'a dit « la route va fermer, vous avez d'autres parkings ».

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Il y a eu une information dans le Carrefour info, il y a eu une information sur place, à l'aide de panneaux, et il y a eu des flyers qui ont été distribués dans les boîtes aux lettres des riverains. Donc, l'information était là. D'ailleurs, ce parc transitoire, temporaire, a été ouvert à mi-août. Les habitants ont été invités à passer un moment festif avec le mobilier provisoire qui a été posé et les gens étaient là pour fêter ce moment. Ça paraît important, c'est assez novateur de prendre un bout de route pour créer un parc, mais, au jour d'aujourd'hui, avec la volonté de faire face aux enjeux climatiques, désimperméabiliser une rue, la rendre à la végétation, paraissait assez essentiel. Si le test se passe bien, nous continuerons avec une enquête et un préavis qui demandera le financement pour planter les arbres qui sont dessinés par terre actuellement.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Je remercie la Municipalité pour la réponse à mon interpellation sur les règlements, la réponse complète, qui est établie par les services entre autres. En fait, les prérogatives d'un Conseil communal passent par le droit d'initiative, qui est largement utilisé. Le reste c'est de voter et créer des règlements et de donner des sous. Je pensais que c'était assez intéressant de poser cette interpellation, dont la réponse est assez complète et les principes aussi. Toutefois, je reste un peu sur ma faim sur les dernières pages, sur celles qui sont des compétences municipales. Notamment, et cette interpellation n'est pas venue pour rien, c'est en m'intéressant un peu à un règlement de l'usage public, du domaine public, que m'est venu à l'idée de faire cette intervention. De plus, il est toujours bien d'avoir un catalogue. Là, je ne m'y retrouve pas beaucoup parce, qu'en fait, l'usage de cette location du domaine public, vous pouvez louer le domaine public, bon...ça vous coûte assez cher, mais vous pouvez le faire. Simplement, je ne retrouve rien, dans pas mal de documents. J'ai cherché jusqu'en 1956 sur la loi sur les impôts ; il est bien précisé ce qu'une Commune peut ponctionner comme taxes, mais on ne trouve rien qui dise que c'est de compétence municipale. Il y en a deux-trois autres et ça, je vous demanderai de bien le vérifier et je reviendrai avec ça parce que je pense que là, ça a été un petit peu tout droit. Comme il y a quand même une question d'argent dedans, il y a des perceptions de taxes qui auraient dû passer par le Conseil communal. D'ailleurs Sion,

par exemple, fait la même chose et dans le Valais ça a passé par le Conseil général qui est le législatif, normalement.

- **M. François Delaquis, PSR**

Je remercie déjà la Municipalité pour sa réponse concernant le courrier. J'avais prévu que ce serait peut-être avec la lettre « M » comme une question Maudite, mais j'ai au moins eu une réponse ce soir et je vous remercie d'être intervenus. Où j'aimerais pouvoir intervenir, c'est sur deux choses : sur le texte du « Sous la loupe » qui concerne l'égalité salariale. Le 13 octobre 2016, j'avais déposé une interpellation sur l'application de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, que la Commune avait signé le 6 septembre 2016. Dans mon interpellation, je revenais, notamment, sur les marchés publics et les incitations à faire avancer la cause dans les entreprises et les institutions que nous subventionnons ou, dans lesquelles nous étions représentés. Aujourd'hui je me félicite que grâce, peut-être, à l'arrivée d'un nouveau RH au sein de la Commune on ait enfin comblé les lacunes des points 3 et 4 de ladite charte et, ainsi, fait un pas supplémentaire vers cette égalité tant attendue. Alors, que penser de la réponse de la Municipalité de l'an dernier à mon interpellation qui disait que l'on ne pouvait agir que pour les entreprises de 100 personnes et plus et que c'était uniquement sur l'honneur. A ma connaissance, la loi n'a pas changé et, quand on veut, on peut ! Ainsi, sur la base de ce principe, je reviens sur ce que j'avais demandé l'an dernier lors de la prise de position sur la réponse à mon interpellation où je demandais à la Municipalité, je cite : « d'intervenir auprès des associations intercommunales ou ententes ou entreprises dans lesquelles Renens est membre ou actionnaire ». Car, à ce jour, j'ai regardé la liste au 22 août, je crois que c'est là l'état au niveau de la Confédération. Il reste que les TL ont signé la charte ; mais que fait-on à Pol-Ouest, à l'ARASOL, au SIE ? Maintenant que la Municipalité a ce problème d'égalité sous la loupe, j'espère qu'elle regardera au plus près de tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre, non pas un objectif, mais concrétiser un droit pour rétablir ou éliminer une injustice.

J'ai une autre remarque sur les communications : c'est la réponse à Monsieur Dupuis. Je trouve très intéressant, notamment au niveau de la liste parce, qu'effectivement, ça peut être très utile dans notre rôle de Conseil communal. Tout d'abord, je n'ai pas trouvé dans la liste le règlement du personnel communal. C'est un règlement, même si peut-être il s'appelle « statuts » ; mais il ne figure pas dans la liste qui nous a été communiquée. Ensuite, il y a un autre élément qui est intéressant, c'est un règlement de 1967 sur les aides complémentaires au niveau de l'AI et de l'AVS. On ne le trouve pas sur le site de renens.ch, alors que j'ai vu que, par exemple, la Commune d'Aigle qui a un règlement qui devrait à mon avis être assez proche et similaire, lequel figure sur leur site. Je pense que ce serait utile pour notre population que par ce règlement, s'il est toujours actif, les gens puissent prendre connaissance des prestations communales qui viennent complémentaires à ces prestations. C'est le règlement sur l'aide complémentaire communale à l'assurance vieillesse, survivant et l'assurance invalidité du 21.12.1967.

Il y a des règlements où on nous dit qu'ils ne sont pas sur le site internet mais, par contre, on les trouve sur les préavis. Si on va chercher le préavis, je prends un exemple, le règlement sur les transports scolaires : on va trouver le règlement, mais il faut aller chercher dans le préavis 69-2015. Je pense que là, il serait intéressant d'aller le mettre au bon endroit. C'est également le cas pour le règlement qui s'appelle « règlement communal visant à l'introduction d'une subvention communale annuelle destinée à compenser partiellement le coût de la vie ». Je vous rassure, en ces temps électriques avec des hausses, ce règlement touche, en fait, la taxe sur les déchets. Et ça, c'est dans le préavis 33-2013. Et puis, il y a un règlement qui serait

peut-être utile, ça va dans le sens de notre collègue, Monsieur Dupuis et aussi dans la notion des locations. Il y a un règlement qui est « de location et d'utilisation des locaux scolaires ». Je pense que ça peut être utile pour d'autres institutions qui peuvent louer ces locaux, et je pense que ce n'est pas un règlement qu'il y a lieu de laisser dans sa poche, il serait bien qu'il soit sur le site.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Concernant l'égalité salariale au sein des associations intercommunales, je vous avais répondu ce printemps, Monsieur Delaquis, pour vous dire que l'APREMADOL et l'ARASOL avaient procédé à l'analyse de l'égalité salariale avec LOGIB et qu'elles étaient conformes en la matière par rapport à l'égalité salariale. Je ne vous ai pas fourni de document par rapport à ça, mais disons que j'étais allée vérifier, parce que votre question était tout-à-fait pertinente et je vous ai répondu ce printemps.

Concernant le règlement sur l'aide complémentaire communale à l'assurance vieillesse, survivant et l'assurance invalidité qui date de 1968, qui est rentré en vigueur en 1968 ; quand j'ai vu dans la liste que ce règlement figurait dans nos règlements, j'ai contacté le secrétaire municipal et quelques personnes au sein de la Commune pour qu'on aille retrouver ce règlement parce qu'on n'en connaissait pas l'existence et effectivement, c'était intéressant d'aller voir... On l'a retrouvé aujourd'hui et, donc, je vais me plonger dedans pour voir quels liens il y a entre ce règlement et les politiques cantonales et fédérales qui, depuis 1967, ont probablement évolué. Effectivement, ça nous a permis d'aller le rechercher et de voir ce qu'il en est aujourd'hui.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

On a déjà abordé deux fois maintenant le sujet de l'égalité salariale ; je voulais y revenir en disant que je suis ravie que Renens aille encore un peu plus loin. Vous venez de mentionner le logiciel LOGIB, je voulais savoir s'il est envisagé qu'il soit utilisé ou demandé plus régulièrement dans l'attribution de mandats ou de subventions.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

LOGIB est un logiciel mis à disposition par la Confédération pour savoir si nous sommes dans le cadre de l'égalité salariale. Les sociétés peuvent y recourir par elles-mêmes ; c'est un logiciel qui est gratuit et public, à ma connaissance. Il y a des experts RH dans la salle, je crois que c'est juste... Nous ce que nous mettons dans les documents d'attribution de mandats ou autres, c'est que nous souhaitons que les gens pratiquent l'égalité salariale. On n'a pas tous les éléments pour le contrôler, mais c'est ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Mais j'irai vérifier encore cela.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Sur un autre point, j'aimerais saluer la réalisation de la Maison du 1^{er} Mai qui va héberger des femmes dans l'itinérance. Un projet qui a été pensé et conçu avec les utilisatrices et je me réjouis d'aller la visiter le 20 septembre. Bravo pour ce projet !

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

J'aimerais juste poser une question : il a été annoncé, lors des dernières semaines, une augmentation de 54% du prix de l'énergie et, par conséquent, j'aimerais avoir votre position, celle de la Municipalité par rapport à ça. Surtout, sachant que des personnes avec des moyens de vie assez restreints risquent d'en payer le prix fort.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Vous l'avez vu, effectivement, c'est une surprise pour peu de monde : la presse en Suisse en parle partout. Les hausses sont plus ou moins prononcées et il y a plusieurs paramètres qui président à cet état de fait, notamment la guerre en Ukraine y participe assez grandement, c'est ce que les experts disent, je ne me pose pas en expert, c'est un des paramètres notamment qui préside à cela. Le fait que les français revisitent aussi leurs centrales nucléaires. Le fait qu'on ait pris conscience qu'on ne pouvait plus faire de l'électricité à partir de n'importe quel produit, notamment le charbon, fait qu'il y en a moins. L'offre et la demande font que les prix, ensuite, augmentent et, il est vrai que sur le marché de l'électricité est apparu au prix de l'énergie une forte hausse. Là où un kWh valait 5 centimes en début d'année, il peut se vendre aujourd'hui jusqu'à 90 centimes pour la même quantité. S'agissant de notre société SIE SA, qui a quitté Romande Energie Commerce il y a quelques années, on vous l'avait annoncé, on vous a informés que nous allions reprendre notre autonomie pour être un énergéticien 360°, pour participer encore plus grandement à la transition énergétique, transition que nous voulions de nos vœux.

Il se trouve que depuis le 1^{er} janvier 2023, votre facture émanera de notre société SIE SA. Il est vrai que sur SIE SA on a une hausse au final de 54%, Romande Energie est un peu plus bas. Il faut savoir que les sociétés qui possèdent des sources de production d'énergie, des barrages notamment, sont moins impactées à la hausse du prix du marché. Si vous en avez vous-même à vendre, vous avez un prix plus bas. Pour l'instant, effectivement, on a annoncé ces hausses de l'énergie. Beaucoup de personnes, de sociétés, d'entreprises sont impactées. La Confédération mène des travaux, parce que vous savez qu'on envisage le pire et le savoir c'est peut-être de passer à des délestages, voire des fermetures et des coupures majeures de l'électricité. La Confédération, de la même manière que pour le Covid, prend la main sur tout ce dossier, va donner des directives avec force experts et expertes depuis Berne. Les cantons participeront à ceci et, au niveau des communes et des GRD que nous sommes, nous allons effectivement aussi participer à ce modèle-là. Il faut se souvenir aussi que la facture d'électricité c'est quatre éléments : le prix de l'électro, le prix du transport, le prix des taxes cantonales et communales et c'est encore une petite couche que sont la TVA et autres taxes. Voilà pour l'aspect factuel. SIE SA réfléchit aussi à cela. Ce sont quatre communes qui réfléchissent aux prix de l'énergie. Il faut savoir qu'on a un contrôle de l'ElCom, toutes les sociétés sont contrôlées. Si une société, une année, pratique un prix trop élevé et dans ses comptes, l'ElCom, qui contrôle les comptes le valide, le surplus, le sur encaissement de l'énergie sera restitué à la clientèle dans les trois-quatre ans.

Voilà un peu le contexte général, mais nous ne sommes pas les seuls et il est vrai qu'on pâtit du fait que cette énergie est devenue aussi chère et, derrière une crise, c'est aussi l'occasion de repenser nos modes de consommation. Je passe la parole à M. Divorne qui va vous expliquer ce que l'on pense faire au sein de la Ville.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

C'est non seulement l'électricité qui a augmenté, on a fait des calculs on arrive effectivement pour un ménage autour des 50 et quelques %. Pour nous, si on exclut le coût du compteur mensuel, qui a un gros impact sur les petits consommateurs et qu'on a moindre chez nous on est à plus de 60%. Le mazout a augmenté de 100%, on est passé de CHF. 80.--/les 100 litres à CHF 160. --/les 100 litres. Pour le gaz, on a une augmentation de 36% entre mars et octobre de cette année. Les pellets ont augmenté aussi dans une large mesure. Donc vous verrez dans la proposition de budget pour l'année prochaine des augmentations qui ne couvrent pas

l'intégralité de ces augmentations. Financièrement, on va suivre une partie, l'autre partie ce sera des propositions de mesures d'économies : économiser l'électricité, économiser le chauffage quelle que soit sa source. Et ce sont des choses qu'on est entrain de faire au sein de la Municipalité, notamment avec la participation de gestion urbaine-développement durable, de façon à ce que l'on ait des règles en interne. Pour ce qui est de nos propres locataires de la Commune, on va aussi leur envoyer des recommandations, qui existent déjà sur le site de la Confédération d'une façon assez large, et je peux imaginer que la Municipalité donnera aussi quelques recommandations via le Carrefour Info à toute la population. Comment est-ce qu'on peut économiser des choses, quelles sont les bonnes pratiques en la matière, de façon à ce que l'impact de l'augmentation du coût de l'électricité notamment, mais vous allez voir que le chauffage c'est encore plus impactant, soit le plus limité possible et qu'on puisse, chacun de notre côté, pouvoir économiser le plus d'énergie possible.

- **M. Richard Neal, PSR**

Premièrement, par rapport à la remarque de Monsieur Guedes tout-à l'heure, effectivement lundi passé on a eu une rencontre avec à peu près tous les acteurs des clubs sportifs de la Commune ; avec la Municipalité, le service des Sports et le nouveau délégué au sport de la Commune que je connaissais déjà car, dès la première semaine de son entrée en emploi il nous a convoqués, tous les Présidents ou Comités de service des sports. Donc c'est en cours et, personnellement avec mon secrétaire, nous avons passé plus de deux heures à discuter de sujets divers à travers le sport, notre club, la Commune, nos attentes, nos rêves, nos désirs, nos folies... et donc je crois qu'il a rempli deux carnets... On a été entendus et il y aura une synthèse, c'est son travail ces jours. Il est entrain de rencontrer tous les clubs sportifs.

J'ai plusieurs petites questions par rapport à ces prix de l'énergie. Premièrement, est-ce que le prix des gens qui sont sur le chauffage à distance, de base c'est de la chaleur donnée par des déchets, à mon avis le prix du déchet n'a pas augmenté ; est-ce que le chauffage à distance va augmenter ?

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Pour ce qui est du chauffage à distance, on a fait une supposition : on a pris le mix énergétique qu'il y a dans le chauffage à distance, qui a une part de gaz et on regardé l'augmentation du gaz telle qu'elle nous est connue, quel impact ça aurait. Cela ferait une augmentation, on suppose, de 15%, qu'on ne reporte pas financièrement sur le budget ; on estime qu'on va pouvoir essayer de faire entre 10 et 15% d'économie d'énergie et d'avoir une baisse du nombre de kWh de façon à ce que la facture soit identique.

- **M. Richard Neal, PSR**

Deuxième question : on a lu dans la presse qu'il y a beaucoup d'incitations à ne pas allumer les enseignes lumineuses, les vitrines de magasins etc... durant la nuit. Est-ce que la Municipalité va aussi dans ce sens-là pour notre Commune ? Et, qu'en est-il par rapport aux éclairages pour les Fêtes de Noël, est-ce qu'on va aussi renoncer aux guirlandes lumineuses dans le même but d'économiser de l'énergie ?

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

On a reçu à la fin du mois de août une série de recommandations établie par l'Union des Villes suisses qui nous donnait toute une série de choses qu'on pourrait faire dans les villes. On se base, évidemment, sur cette liste-là qui est plein de bon sens et, actuellement, nos services sont tous en train de travailler sur les économies que l'on pourrait faire, et au sein de l'administration et dans la Ville. Toutes ces données seront centralisées dans le service gestion

urbain-développement durable d'ici une dizaine de jours et une décision remontera à ce moment-là en Municipalité et nous déciderons quelles mesures nous mettrons vraiment en vigueur et à quelle échéance. Ce soir nous ne pouvons pas encore vous répondre sur les mesures précises que vous citez, mais sachez que les services sont tous en train de travailler dessus.

- **M. Richard Neal, PSR**

Dernière question, aussi pour Madame Zurcher : vue la situation, ne serait-il pas judicieux de mettre les bouchées doubles sur tout ce qui était l'opération « bourse solaire » ?

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

La bourse solaire était destinée surtout à couvrir les grandes toitures. Cela ne concerne que quelques toitures sur notre Commune. Nous, pour l'instant, ce qui nous préoccupe, c'est vraiment de savoir ce qu'on peut faire au sein de notre administration pour faire baisser notre consommation, et comment est-ce qu'on peut venir en soutien de la population, comment est-ce qu'on peut la conseiller pour qu'elle puisse réduire sa facture d'énergie.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Pour répondre aux propos de mon collègue Conseiller, ça fait plaisir de savoir que le nouveau responsable des sports a pris le soin de contacter toutes les associations sportives de Renens. Cela démontre qu'il n'y a pas absolument besoin d'une commission du sport, car il fait son job. Deuxièmement, par rapport à la réponse de Monsieur le Municipal concernant l'augmentation de l'électricité, le seul point que je tiens à amener ici c'est que j'espère que dans un an on n'aura pas, ici, la SIE en train de présenter ses chiffres et démontrant clairement un bénéfice par rapport à cette augmentation. Ce serait d'une indécence et ce serait du manque de respect car Renens, en tant que Commune, est l'un des actionnaires majoritaires et, nous tous, en tant qu'habitants de Renens, en sommes également actionnaires. Je demande à la Municipalité de bien vouloir apporter ce point à leur administration et il ne serait nullement judicieux de venir ici dans un an, présenter avec fierté des records de bénéfices aux dépens des habitants.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je prends la parole comme Président de SIE SA. Les actionnaires sont quatre communes historiques. Je mesurerais vos propos parce que je trouve qu'ils sont peu adaptés à la politique que nous menons à SIE SA. Je le répète encore une fois : nous étions gestionnaires de réseau de distribution, nous sommes devenus maintenant énergéticien. On investit énormément pour transformer le mix énergie que nous vendons pour participer activement à la transition énergétique. On fait des panneaux solaires, on a, c'est un peu anecdotique, une centrale sur l'eau, on essaie d'acquérir des parts d'énergie dans des barrages. Notre volonté est d'amener à ces quatre communes, que nous apprécions et qui forment SIE SA, l'énergie la plus propre qui soit et, je le répète encore une fois : l'ElCom règle très attentivement les prix qui sont pratiqués. Imaginer ou même laisser penser que nous puissions faire un bénéfice fou ces prochaines années parce que l'électro augmente, on est tout comme le consommateur final pénalisé par le fait qu'il faille payer si cher, nos propres consommations sont affectées. Le fait qu'il soit si cher, cela affecte toute la chaîne. Quand on transporte de l'énergie, il y a des pertes, ces pertes coûtent plus cher. Tout le système est altéré. Je crois que le document qu'on a produit, et qui donne tous les chiffres de SIE SA dans ce rapport, est plus que parlant. Je vous invite à le lire en 2023 et vous verrez qu'on a eu une attitude tout à fait correcte. On est vraiment orientés transition énergétique, on accompagne les projets, on est à disposition des collectivités publiques et des entreprises aussi, on va à l'écoute des entreprises pour les

aider à passer cette méchante crise. Ceux qui utilisent beaucoup d'énergie et qui voient leur facture d'énergie monter de 5, 10 voire plus sont très impactés. Il faut savoir que ceux qui ont une fois fait appel à cette qualité d'éligibilité, la sortie du marché régulier, ne peuvent plus y entrer et certains voient leur facture d'énergie aujourd'hui augmenter de 5, 6, 7 fois. Mais en aucun cas c'est imputable à notre société, à ce que nous faisons, nous.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai une très bonne question : j'ai lu dans le journal que les fabricants d'électricité en Suisse vont vendre de l'électricité en surplus actuellement à des taux énormes. Après, on nous dit : il faut payer plus. Aujourd'hui je regarde dans le journal et on nous dit qu'il faut payer 4.50 frs. par mois pour l'électricité. Moi, j'aimerais bien qu'on ait des politiciens, je ne parle pas d'ici, mais un peu plus haut, direction la Suisse allemande, qui soient un peu plus logiques et qui respectent un peu la population. Le Conseil fédéral ne veut pas augmenter les rentes AVS, par contre on va taxer les gens en plus. Je pense qu'au niveau de l'électricité, il faudrait peut-être que la Commune ou la population bouge un peu. Et arrêtez de vous moquer de nous, si on peut vendre de l'électricité maintenant, parce qu'on en a trop. On va faire quoi ? On ne peut pas la stocker ? on ne peut rien faire ? Et après on va aller acheter de l'électricité qui est plus chère pour pouvoir taxer les gens. Il faudrait peut-être que certains politiciens de gauche, de droite ou du centre, arrêtent de se moquer de la population.

- **Mme Aline Segin, PLR-PVL**

Ce qui m'interpelle, c'est pour nos personnes âgées. Il est vrai que nos aînés sont de plus en plus dans la précarité. Avec l'alimentation qui commence aussi à augmenter au niveau prix, si l'électricité, etc... augmentent aussi, les factures vont être faramineuses. Je travaille dans les soins à domicile et, c'est vrai que je vois beaucoup de précarité chez nos aînés. Qu'est-ce que la Commune pense faire pour nos aînés ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On voit que c'est un débat qui soulève beaucoup d'inquiétudes, beaucoup de questions. Comme je le disais tout-à l'heure, c'est un thème qui préoccupe de manière sérieuse les experts, tant au niveau de la Confédération que des Cantons et des Communes. L'Union des Communes Vaudoises en parle aussi, toutes les instances en parlent. Pour l'instant, il s'agit de réfléchir ensemble à ce que l'on peut faire, de voir quels sont les modèles qui seront praticables demain. Ça nous prendra un petit peu de temps, parce qu'on ne pensait pas en ce début d'année que ça irait aussi vite et aussi loin. Il faut, je pense, laisser les instances maintenant réfléchir à ceci. Le premier point, c'est d'arriver à éviter que cet hiver, voire dans les mois les plus durs, parce que l'énergie n'est pas produite toute l'année avec la même intensité ; il y a des mois plus faciles avec le photovoltaïque que d'autres. Les mois possiblement difficiles sont les mois de février-mars l'année prochaine. Le premier travail à faire c'est d'éviter la rupture, d'éviter l'absence de livraison, c'est le pire ! La seconde, c'est de voir comment on peut tamponner les factures qui arriveront dès le 1^{er} trimestre 2023, puisque, comme vous le savez, cette année les factures ne seront pas impactées ; les premières factures qui auront une hausse seront celles que l'on produira pour les quatre premiers mois de l'année 2023, puisqu'actuellement on facture trois fois l'an. Le premier impact réel de la facture d'électricité, je ne parle pas de tout le reste, parce que le fait que ça soit plus cher, forcément le boulanger vendra le pain plus cher, toute la chaîne est impactée. Mais, la 1^{ère} facture d'électricité pour les familles parviendra après 4 mois l'année prochaine. On y pense, il y a des groupes de travail qui se penchent là-dessus, on verra comment nous pouvons réagir à cette nouvelle

crise qui arrive vite après le Covid et nous oblige, de nouveau, à repenser des modèles de solidarité et d'attention aux plus vulnérables.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Ce sont des familles entières qui se retrouveront dans la précarité énergétique, pas seulement les personnes âgées. Donc si une subvention existait, ce serait pas mal ! Pour rappel, parce que j'ai un petit peu travaillé mon sujet aujourd'hui, « Cité de l'Energie, stratégie énergétique 2050 » la Ville de Renens a été labellisée en 2005, 2009, 2013 et 2017. En 2019, elle obtenait le label « Cité de l'énergie Gold ». En 2020, elle a également ratifié la charte pour le climat et l'énergie des Villes et Communes de l'Union des Villes Suisses. La Ville s'engage aussi, depuis des années, pour les économies d'énergie au travers de ses subventions communales. Donc, en résumé, Renens fait.. et sait faire !

- **Mme Aline Segin, PLR-PVL**

On sait que SIE fait des achats d'énergie en avance et c'est vrai que vous parlez déjà de 2023, premier semestre, trimestre même avec des factures qui seront faramineuses. Je me pose la question de savoir comment ça se fait qu'on serait déjà avec des factures plus importantes ? Il y a deux ans d'avance, puisqu'ils achètent l'énergie en avance.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On rentre dans une technique financière d'achat d'électricité qui est assez complexe. On peut acheter jusqu'à trois-quatre ans en avance, mais on n'achète pas tout le temps trois-quatre ans en avance. On suit les prix, la fluctuation. Un des autres éléments c'est que l'énergie n'a pas le même prix. Quand vous prenez un ruban, la base est assez accessible, c'est le ruban. Après, vous avez des pics : quand on fait la cuisine, quand il y a certains événements où il faut plus d'électricité, il y a des week-ends, il faut gérer les différents pics et les différents creux et il y a des achats qui sont faits un peu plus tard, parce que, justement, on est dans un District, dans une volonté de réduire l'électricité. En avoir trop n'est pas utile non plus, puisqu'on ne sait pas qu'en faire et que l'énergie ne se stocke pas ou alors on a des batteries, mais c'est rarement aussi efficace que ce qu'on aimerait. Cela explique pourquoi, maintenant, il y a sur certaines couches des prix plus élevés. On n'a pas tout acheté au prix le plus cher, parce que si nous avions tout acheté au prix le plus cher, on serait à des prix bien plus élevés que ceux qui seront pratiqués l'année prochaine.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Une petite réflexion au-delà des subsides et de tout type de population précarisée. En lisant les journaux ces derniers temps qui traitent du sujet, plusieurs experts ont démontré que ce 15 à 20% de surcoût pouvait aisément être rabaisé, simplement par des phénomènes de comportement d'utilisation de l'électricité. Je pense qu'effectivement il y a une population, aujourd'hui, à éduquer. Le problème est complexe parce que, tout comme le Covid, quand on va demander quelque chose à quelqu'un en matière de sa propre consommation, on touche finalement à son intégrité et sa marge de manœuvre. Mais je pense qu'on est obligés, aujourd'hui, d'en passer par là, c'est nécessaire. Cela évitera d'avoir des factures qui augmentent, d'avoir à distribuer des subsides et je pense que cet effort-là, peu importe la couche de population ou la classe sociale, on peut tous le faire aujourd'hui. Je vous invite, on a aussi un rôle je pense en tant que Conseiller communaux aujourd'hui, à montrer l'exemple, aller vers notre prochain pour pourvoir en discuter. Et j'entends par là, également en tant que propriétaire de nos bâtiments, on montre également l'exemple. J'ai constaté ces derniers hivers que certains bâtiments communaux ont souvent la lumière qui est enclenchée le soir. J'entends

bien qu'il y a sûrement des principes que ce soit les femmes de ménage qui passent. Mais je pense qu'on peut aussi faire passer un message à nos prestataires en disant qu'on allume quand il faut faire le ménage et ensuite on éteint ; on n'a pas besoin de laisser un bâtiment lumières enclenchées pendant plusieurs heures. De même, aussi pour les chauffages des bâtiments. J'ai eu en tous cas, pour ma part, l'occasion de faire des séances à la Grange. Alors qu'elle avait été occupée deux-trois jours avant, au mois de mars, avril, les chauffages étaient poussés à 5. Il y avait probablement eu une séance, mais on n'a pas éduqué les gens à dire que quand la séance est terminée on peut juste remettre les chauffages un peu plus bas. Donc on a vraiment un rôle à jouer tous, tous ici dans cette salle, pas seulement la Municipalité. Je pense que c'est aussi notre rôle en tant qu'asseyé, en tant que représentant de toute la population.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je salue les propos de Madame Negri Capt. Quand on faisait des fois des conférences sur l'économie d'énergie à 5 centimes le kWh, on avait très peu de monde. Je dis aussi qu'on avait de la peine quelques fois à sensibiliser les gens à la rareté de ce bien, au fait que c'était indispensable de le ménager. Souvenez-vous, il y avait même des années où certains hésitaient à vendre les barrages parce que l'énergie était trop chère à 8 centimes puisqu'avec du charbon, du nucléaire on arrivait à des prix bien plus bas. Voilà d'où on vient... L'être humain doit quand même être malheureusement parfois un petit peu malmené pour réagir. Je tiens à dire qu'effectivement vos propos, Madame Negri Capt, sont parfaitement pertinents. On peut déjà participer à réduire un peu l'électricité ; on a juste fait arrêter la lumière tout au fond de la buvette, par exemple. Ce sont de vieilles habitudes : on oublie la buvette, on la laisse allumée... comme ça ne coûtait pas grand-chose on en utilisait plus que largement. Je pense que là il y a une belle piste à mener. SIE a un cycle de conférences ces temps sur notamment l'énergie, comment l'économiser, comment travailler chez soi. C'est en présentiel et à distance. On va vous donner les prochaines dates de conférences. On s'est vus aujourd'hui avec SIE ; on va accentuer, accélérer ce type de démarches d'informations. Pour dire aux personnes : voilà comment on peut économiser de l'eau avec une bouilloire, en mettant un couvercle... enfin, des choses simples que nos grands-parents faisaient à une époque où l'écologie et l'économie étaient plus requises qu'aujourd'hui. Je pense qu'on va devoir réfléchir à des moyens modestes et aussi à tenir compte de celles et ceux qui ne peuvent pas le faire et qui seront plus précarisés. Cela prend un peu de temps et je ne doute pas, qu'actuellement, beaucoup de personnes réfléchissent fortement à trouver les bonnes solutions pour éviter le pire autour de cette pénurie d'électricité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite M. Sylvain Richard, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **M. Sylvain Richard**

La commission des Finances s'est réunie en séance ordinaire lundi 5 septembre 2022 avec l'ordre du jour suivant :

Préavis N° 25-2022 - Implantation de conteneurs enterrés à la rue de Crissier

Ces travaux figurent au plan des investissements sous le compte 3630.8104.5060 Rue de Crissier, containers enterrés pour un montant de CHF 250'000.00 en 2024.

Nous profitons des travaux de réfection complète de la Rue de Crissier en automne 2022, la Ville fait ainsi une économie d'échelle.

C'est à l'unanimité des membres présents que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

Préavis N° 26-2022 - Implémentation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale et engagement d'un.e spécialiste en gestion documentaire

Le projet comporte deux volets financiers : d'une part des coûts d'investissement pour CHF 115'200.00, d'autre part une augmentation des charges de fonctionnement estimée globalement à CHF 140'900.00 pour 2023 et CHF 112'400.00 dès l'année 2024.

C'est à l'unanimité des membres présents que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

M. le Président remercie M. Richard et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée M. le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

Madame Muriel Rossel m'a informé qu'elle n'avait pas de communication à transmettre au Conseil, j'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée nous pouvons passer au point 11 de l'ordre du jour.

11. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président n'a reçu aucune communication concernant cette commission, il ouvre la discussion :

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Juste pour vous informer que selon le tournoi mis en place, c'est Renens qui reprend la présidence de la commission de gestion de l'ORPCI pour l'Ouest lausannois et j'en serai le Président.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

12. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président annonce avoir reçu les changements suivants au sein du groupe UDC : M. Mariusz Wilczynski le remplacera à la Commission des Finances et M. Ignacy Wilczynski remplacera M. Roland Delapierre à la Commission de Gestion. Il ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous pouvons passer au point 13 de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis intercommunal No 22-2022 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 13 « Ch. du Bochet/Ch. des Esserts »

M. le Président invite M. Sylvain Richard, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

• M. Sylvain Richard

La commission s'est réunie le 30 juin 2022 à la salle de conférence 1 du CTC, Rue du lac 14.

Elle était composée de Mesdames Berseth Verena, Kohler Marie-Claude, Storari Chiara et Messieurs Constant Jean-François, Korkmaz Mehmet, Mulopo Robert, Pascoal Alexandre, Richard Sylvain (président-rapporteur). Monsieur Wilczynski Ignacy était excusé.

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre, Municipale en charge de l'urbanisme, des infrastructures et de la Mobilité, accompagnée de Monsieur Christophe Sarda, chef de service infrastructures.

Présentation de la Municipalité :

Madame la Municipale rappelle le cadre général et politique de ce préavis :

- Cinq communes forment l'entente intercommunale Mèbre-Sorge.*
- La réhabilitation du collecteur a commencé il y a plus de 13 ans par tronçons selon l'état de dégradation de ces derniers.*
- Une convention renégociée il y a 6-7 ans répartit les charges financières entre les différentes communes utilisatrices.*

Monsieur le Chef de Service fait une présentation technique (Powerpoint) en 5 point :

- 1. Explication des bassins versant au moyen d'une carte topographique*
- 2. Images et commentaires des dégradations observées lors des contrôles par caméra sur le tronçon objet du préavis (cf annexe du préavis 22-2022)*
- 3. Travaux prévus et difficultés d'accès*
- 4. Images et explications de la technique de chemisage utilisée (chaussette)*
- 5. Coûts des travaux et clé de répartition entre les communes (selon préavis 22-2022)*

Questions des commissaires :

Quels sont les critères exacts de la clé de répartition ?

Il y en a deux : le volume annuel de consommation d'eau potable par bassin versant et la longueur d'utilisation des tronçons des canalisations de l'Entente.

Lors de la renégociation (il y a 6-7 ans) ils avaient été définis et répartis le plus justement possible, de sorte que toutes les communes avaient validé cette façon de partager les coûts.

Les communes en amont et non incluses dans l'entente Mèbre-Sorge payent un "droit de passage" pour leurs eaux usées (EU).

Le Canton participe-t-il aux coûts de travaux ?

Non, c'est de la compétence des communes. Ces travaux relèvent de l'entretien ordinaire des canalisations et sont couverts par la taxe d'épuration prélevée sur l'eau potable.

Le canton intervient quand il s'agit de remettre à l'air libre un ruisseau canalisé par exemple.

Quelle est la composition de la commission de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge ?

Chaque commune dispose de deux délégués et le boursier communal de Crissier occupe la fonction de caissier. Le bureau d'ingénieur RIBI a la charge du suivi technique.

Comment se passe l'adjudication de ces travaux ?

Les trois entreprises romandes actives dans la rénovation de canalisation et maîtrisant la technique de chemisage ont été invitées à présenter une offre. (Procédure sur invitation selon LMP-Vd). C'est un marché très spécifique et le principal critère est le coût qui compte pour 70%.

La nouvelle chambre de visite (A selon plan en annexe du préavis 22-2022) est-elle spécifique au projet ? Et pourquoi la mettre si proche de la chambre existante (310 selon plan en annexe du préavis 22-2022)

Les gaines de plus de 400 m sont techniquement plus difficile à poser et fabriquer. De plus l'autoroute construite après et par-dessus le collecteur complique les travaux aujourd'hui et vu la configuration des lieux c'est le meilleur compromis.

Une autre alternative au chemisage serait-elle possible ?

Le changement complet mais pour un coût nettement plus important. Le projet proposé est le meilleur en rapport coût-performance.

Quel est la durée de vie du chemisage et lors de sa démolition une filière d'élimination est-elle dédiée (matériaux mixtes) ?

Au moins 60 ans. Pour l'élimination pas de réponse à ce jour.

La "chaussette" va-t-elle compresser et ou réparer les imperfections détectées ?

Une fraise est passée avant la pose afin d'éliminer les défauts repérés. Juste avant la mise en place de la "chaussette" une nouvelle inspection télévisuelle est réalisée afin de contrôler que rien n'entravera le déploiement de la gaine.

Quel est la longueur de fraisage maximum ?

250 mètres sans problèmes ! Donc un tronçon de 500m avec un accès des 2 cotés.

Avec des épisodes pluvieux de plus en plus violents ne faudrait-il pas augmenter la capacité de ce collecteur ?

Comme précisé au point 3 du préavis : Le collecteur d'eaux usées M+S n'est pas, et ne doit pas être dimensionné pour évacuer les eaux claires.

C'est même l'inverse avec la mise en séparatif de moins en moins d'eau claire afflue dans les collecteurs EU. Il existe des déversoirs en différents points du collecteur M+S pour le surplus d'eaux claires qui transitent aujourd'hui encore par ce collecteur et qui permettent d'éviter la surcharge de la conduite et protègent les usagers contre un refoulement domestique.

Concernant les eaux de pluie, un gros projet (galerie de Broye) arrivera bientôt sur la table du conseil communal, après travaux il s'agira de doubler le débit maximum arrivant au lac.

Quel sont les eaux considérées comme sales (eaux usées) ?

Toutes les eaux domestiques (WC, Douches, lavabos, machines à laver,) ou souillées.

Les communes consomment-elles les mêmes quantités d'eau ?

Non, outre la consommation propre aux résident.es il faut rajouter la consommation des entreprises, des résident.es secondaires ou invité.es. Chaque commune a donc un profil de consommation qui lui est propre.

Le préavis prévoit un amortissement unique mais en cas de dépassement budgétaire l'amortissement est prévu sur 30 ans, pourquoi cette différence ?

Le compte dédié à l'investissement "Mèbre-Sorge" arrive lentement à son seuil bas et le service des finances a souhaité faire figurer cette remarque par soucis de transparence et de cohérence comptable.

Délibération et vote final de la commission :

Dans la mesure où ces travaux s'inscrivent dans la continuité d'une réhabilitation déjà initiée et que toutes les questions de la commission ont trouvé réponses, les délibérations ont été brèves.

C'est à l'unanimité que la Commission propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions telles que proposée au préavis.

M. le Président remercie M. Richard et ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite M. Richard à lire les conclusions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis intercommunal N° 22-2022 de la Municipalité du 23 mai 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 13 Ch. du Bochet/Ch. des Esserts.

ACCORDE à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 453'000.– TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 6 ci-dessus.

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 137'349.– TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 5 à 6 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.1078.5010 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 13 « Ch. du Bochet/Ch. des Esserts » et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux », compte N° 9280.1006. Si le financement par le fonds venait à ne pas suffire, la part non amortie qui ne pourrait être financée par le fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

M. le Président met au vote les conclusions :

**C'EST À L'UNANIMITE -1 VOIX QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT
ACCEPTÉES**

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Sylvain Richard et sa commission pour le travail effectué et passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Préavis No 23-2022 – Redynamisation du marché de Renens Gestion – Exercice 2021

M. le Président invite M. Roland Delapierre, Président-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

• **M. Roland Delapierre, UDC**

Séance du 5 juillet 2022 à la salle du CJS- Rue de Lausanne 21 à 19 :00

Lors de cette séance, étaient présents :

Agence Horde : Faure Gaël et Bleuler Béatrice.

Municipalité : Clément Jean-François, Syndic, Jaccard Nathalie, Municipale, Rombaldi Andrea, secrétaire municipal

Membres de la Commission : Mmes & MM. Baquero Christina, Tiambo Andrea, Berseth Verena, Favre Simon, Golaz Grilli Elodie, Gruber Florian, Borloz Pierre, Delaquis François, Delapierre Roland, président/rapporteur.

Après une présentation rapide des commissaires assistant à cette commission, l'entreprise Horde nous explique qu'ils étaient présents sur la place du Marché, afin de se rendre compte de la situation, les mercredis après-midi entre 15 :00 et 19 :00 et les samedis entre 07 :00 et 14 :00. Ceci leur a permis de dégager quelques lignes fortes afin d'augmenter l'attractivité de celui-ci.

La Municipalité pose une réflexion à savoir s'il ne serait pas possible, pour agrandir la surface du Marché, de s'étendre sur les rues voisines plutôt que de rester seulement sur la place.

L'entreprise Horde reçoit le mandat de prendre contact avec la clientèle du Marché afin de mieux répondre à ses attentes en ce qui concerne les animations proposées.

Il serait également judicieux d'approcher la population, les commerçants ainsi que l'ACR afin de mieux connaître leurs idées et leurs attentes quant à un marché plus dynamique que celui existant.

Actuellement, les différents stands sont placés l'un à côté de l'autre face à face sur deux lignes créant ainsi un couloir qui oblige la clientèle à passer tout droit. Par contre, en plaçant plutôt les stands en zig-zag cela permettrait d'augmenter le nombre d'exposants et forcerait la clientèle et les badauds à visiter toute la place.

La Commission émet formellement 2 vœux :

- 1. Améliorer la signalétique du marché pour tous les modes de transports et pour les gens qui viennent de l'extérieur.
Ce vœu a été accepté à l'unanimité.*
- 2. La commission émet le vœu que la municipalité ait une vision globale de la redynamisation du marché et complète cette 1^{ère} étape en prenant en compte*

notamment le mobilier urbain, l'équipement, l'arborisation, le parking 2 roues, etc. En effet, tous ces différents éléments concourent à ce que le marché soit attractif. Ce vœu a été accepté par 7 oui, 1 non et 1 abstention.

Vote final

Le président met ensuite les conclusions du préavis telles que présentées au vote ; elles sont acceptées à l'unanimité.

Le président de la Commission lève la séance à 21 :00

- **M. le Président**

Merci M. Delapierre, conformément à l'article 35, alinéa 3 de notre règlement, avant d'ouvrir la discussion sur ce point, je donne la parole à la Municipalité pour qu'elle puisse s'exprimer sur les vœux, si elle le souhaite.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

La Municipalité a pris connaissance de ces vœux et, bien entendu, elle les accepte et elle donnera toute l'attention que ces vœux requièrent.

Monsieur le Président ouvre la discussion :

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Je me permets de venir sur ce misérable rapport d'une page dont on a enlevé les présences et les conclusions et que le préavis compte 13 points. Je demanderai tout d'abord deux modifications. La première : ce n'est pas un rapport d'un préavis intercommunal, mais un rapport d'un préavis municipal communal. La deuxième : à la page 2, la liste de présences concernant la Municipalité, Monsieur Rombaldi Andréa n'a pas la fonction de secrétaire municipal, mais est adjoint du secrétaire municipal. Car je pense, Monsieur le Syndic, qu'à ce jour M. Veyre est toujours secrétaire municipal. Je vous demande ces deux modifications.

- **M. le Président**

Vous déposez un amendement, Monsieur Duperrex ?

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

Non, mais je pense que c'est une correction à faire. Une petite correction que je donne à Monsieur Delapierre.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Redynamiser le Marché de Renens est une très bonne idée. Mais, à mon sens, un peu prématurée au vu de la difficulté d'accéder à notre Commune suite aux travaux gigantesques qui sont en cours.

Dans le rapport, il est signalé que l'entreprise mandataire qui a effectué des visites lors des jours de marché leur a permis, je cite : « de dégager quelques lignes fortes afin d'augmenter l'attractivité de celui-ci » oui, mais lesquelles ? Il serait effectivement judicieux de consulter, comme indiqué, la population de Renens et environs, pas seulement pour avoir une vision de ce qu'ils souhaitent, sinon de savoir aussi pourquoi certains ne fréquentent pas le marché de Renens. Les renanais doivent être acteurs et non pas spectateurs sur ce projet qui est le leur. Et, finalement, ne prenons-nous pas le projet de redynamisation du marché à l'envers ? Ne serait-il pas plus judicieux tout d'abord de se pencher sur le postulat qu'avait présenté Madame Elodie Golaz Grilli en juin 2022 intitulé « Dynamiser et rendre attractives les rues de Renens » où la Place du Marché en faisait aussi partie. Je remercie donc la Municipalité de m'éclairer sur mes interrogations et de me convaincre que le fait de déposer ce préavis et de l'accepter est dans un bon timing car, pour l'instant, je m'excuse, mais je suis dubitative.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Madame Castillo, je peux vous dire plusieurs choses, la première c'est que les maraîchers ont effectivement besoin de soutien ; ils ont besoin que ça bouge au marché pendant cette période de travaux et, lorsque l'agence qui a été choisie est allée discuter avec les maraîchers, ils étaient tout contents de voir qu'il y avait de nouveau des choses qui étaient prévues et des animations qui allaient revenir. Pour preuve, c'est que les dernières animations, qui ont été mises en place juste avant les vacances, ont amené de nouvelles personnes au marché. C'est quelque chose qui est bien parce que le marché a besoin des animations et les animations ont besoin du marché. Quant au fait de savoir si on va décider à la place des renanais, il n'est pas du tout question de ça, c'est d'ailleurs précisé, on l'avait dit en commission, l'idée sera aussi que l'agence s'approche des maraîchers pour voir ce dont ils ont besoin, qu'ils puissent construire avec eux la redynamisation. Et, bien entendu, la parole des utilisateurs du marché sera aussi écoutée et entendue. D'ailleurs, ils ont commencé cette démarche puisque ça figure dans le préavis. Quant au postulat de Madame Elodie Golaz Grilli, il a été déposé après le dépôt du préavis, donc ce n'est pas l'histoire de le prendre à l'envers, mais tout ça sera pris en compte, on n'oubliera pas ce genre de choses quand l'agence va pouvoir travailler là-dessus. J'espère avoir su vous convaincre, Madame Castillo, et je reste à votre disposition si vous avez d'autres questions.

- **M. Kemal Yabalak, Fourmi rouge**

Pour dynamiser la Place du Marché, au lieu de chercher quelqu'un à payer pour le faire, si on paie la jeunesse qui sont musiciens de Renens, on attirerait beaucoup plus de personnes que d'aller payer quelqu'un d'autre.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Cette démarche arrive maintenant aussi parce que nous avons des demandes des maraîchers et d'autres commerçants du centre. Dans cette phase un peu compliquée de travaux et autres, de les aider par une plus grande clientèle. C'est aussi une manière que la Ville a d'accompagner les commerces, qui, pour certains, sont impactés par des travaux sur une longue date, pas tous mais c'est pour dire que ça continue, que la vie est là à Renens, que ce marché a du sens. On est entre le marché de Lausanne et celui de Morges aussi qui est très attractif ; on se doit de se doter de quelques outils pour continuer à accompagner toutes celles et ceux qui, chaque samedi, sont là par tous les temps et pour renforcer l'offre de ce marché. On est vraiment convaincus que la proposition que l'on vous fait sera des plus adaptée pour Renens et sera respectueuse aussi de musiciens, de chanteurs locaux qui, une fois ou l'autre, pourront se produire sur l'estrade. Ce n'est pas en opposition, c'est vraiment dans une dynamique de faire venir des renanais sur la scène. Les maraîchers attendent aussi des animations, ils disent que quand il y a des animations il y a plus de monde, on a plus envie de venir. C'est cette dynamique-là que l'on souhaite renforcer.

- **M. Kemal Yabalak, Fourmi rouge**

Renens est une grande ville où on a des artistes, on a des chanteurs, on a des musiciens. Je pense que la population est beaucoup plus attirée par la jeunesse de Renens que par quelqu'un de très triste qui ne va pas faire venir des renanais.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On n'oublie pas les artistes renanais. On a ce côté « circuit court » aussi dans la culture. De faire de la place à des artistes locaux, d'en prendre d'ailleurs aussi, parce qu'on n'est pas uniquement centrés sur Renens. Les renanais seront invités, auront la place le samedi pour se produire et on ira chercher ceux qui viennent parfois déjà, plus d'autres et on va continuer à faire ça.

- **M. François Delaquais, PSR**

Je déclare mes intérêts : j'étais dans la commission. Le rapport est assez succinct, mais je peux vous dire que la commission a siégé pendant environ deux heures. Nous avons eu droit à une présentation de ce qu'allait faire cette société. Il n'y avait pas que des questions qui allaient dans le sens de la Municipalité, c'était vraiment de creuser le concept de cette société, de qu'est-ce qu'elle pouvait apporter. On a appris, notamment, qu'elle recherchait, qu'il manquait par exemple un boulanger. C'est un de ses rôles d'essayer de compléter les besoins de ce qu'il peut y avoir sur le marché pour que cela complète l'offre la plus complète, on a également parlé d'aspects de poissonnerie. Si vous avez écouté également les aspects des vœux de la commission, on a pris en compte ce que proposait Madame Elodie Golaz en disant qu'il faut arriver aussi avec tout un aspect d'animations et de décorations. L'aspect également qu'il fallait avoir une meilleure signalisation. Donc, c'est tout un concept que cette société propose et on vous demande de le faire, ce ne sera pas d'un seul coup, ce sera si je me rappelle bien sur une période de 5 ans. Et, peut-être, pour rassurer mon préopinant de tout-à-l'heure, l'animation c'est un autre budget. L'animation, si on prend des autres groupes, qu'on prend des groupes renanais, ça ce n'est pas touché là-dessus, ce n'est pas dans le cadre de ce préavis, ça a déjà été voté pour l'année 2022 et c'est dans le budget. Je crois que ça a été une commission dynamique, des informations très, très complètes qui ont été données par la Municipalité. Et le fait qu'il y ait eu ces deux vœux, montre que les commissaires avaient envie d'aller de l'avant et suivaient ce concept très intéressant qui nous est proposé par la Municipalité. Donc, je vous invite à suivre ce préavis. La commission d'ailleurs était unanime dans ses recommandations.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite M. Delapierre à lire les conclusions

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

- vu le préavis municipal N° 23-2022, du 13 juin 2022
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE les charges uniques supplémentaires au budget 2022 d'un montant de CHF 53'200.-TTC, à imputer au compte no_5110.3189.14 « Concept de redynamisation du Marché »

PREND ACTE : que soient portées aux budgets 2023, 2024, 2025 et 2026 les charges d'un montant annuel de CHF 32'400.-TTC, à imputer aux différents comptes de la section no 5110 « Animations ».

M. le Président met les conclusions du rapport au vote :

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ACCEPTEES

La parole n'étant plus demandée M. le Président remercie M. Delapierre et sa commission pour le travail effectué et passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Dépôt de préavis – discussion préalable

Préavis N° 24-2022 - Réponse au postulat « SOS Biodiversité, disparition des insectes & Co »

Présidence : PSR - Mme Muriel Rossel

Les Vert.e.s : Mmes Cristina Baquero, Roxane Gubler

Fourmi rouge : MM Simon Favre, Kemal Yabalak

PLR-PVL : Mmes Elodie Golaz-Grilli, Sandra Martinelli

PSR : Mme Ndeye Awa Diédhiou

UDC : M. Ignacy Wilczynski

Préavis N° 25-2022 - Implantation de conteneurs enterrés à la rue de Crissier

Présidence : PLR-PVL – M. Vito Vita

Les Vert.e.s : Mme Laurence Platner, M. Marc Chambaz

Fourmi rouge : Mmes Verena Berseth, Elisabete Cunha

PLR-PVL : M. Gérard Duperrex

PSR : MM Richard Neal, Robert Mulopo

UDC : M. Roland Delapierre

Préavis N° 26-2022 - Implémentation d'une solution de gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale et engagement d'un.e spécialiste en gestion documentaire

Présidence : Fourmi rouge – Mme Carole Castillo

Les Vert.e.s : Mmes Bastienne Joerchel-Anhorn, Anne Cherbuin

Fourmi rouge : M. Vincent Keller

PLR-PVL : MM. Pascal Waeber, Florian Gruber

PSR : MM Sanches Cooper, Pierre Borloz

UDC : M. Stéphane Montabert

Préavis N° 27-2022 - Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Présidence : Commission des Finances – M. Sylvain Richard

M. le Président en profite pour rappeler que la date de remise pour les rapports est fixée au plus tard au lundi 3 octobre 2022 à midi. Il ouvre la discussion :

- **M. François Delaquis, PSR**

Je ne voudrais pas être le petit Calimero, mais j'ai l'impression qu'on ne répond pas souvent à mes questions, à mon postulat. Et, notamment, c'est intéressant, c'est le préavis no. 26-2022 qui est celui de la GED qui touche à tout l'aspect de la dématérialisation des documents et de la numérisation des services publics. En décembre 2019, je déposais un postulat (on peut être pour, on peut être contre, mais il est là et avance cet aspect de numérisation) je posais notamment les questions suivantes et normalement ce sont ces questions qu'on a dû se poser avant de venir avec ce préavis, dont j'aurais dû normalement avoir une réponse, ce que j'espère. Je transmettrai à la Présidente de cette commission les questions que je posais, et peut-être que comme ça j'aurai les réponses à mon postulat.

Les questions étaient : quelle est la politique communale en matière de cyber administration ? quelles transformations numériques pour les services communaux et sur les prestations des usagers ? *Parce que ce qui est dans le préavis aura des incidences sur les usagers.* Quelle est

la planification prévue est ses étapes de développement ? *On aurait peut-être pu déjà me dire que c'était en 2022.* Quels impacts et conséquences en matière RH, postes de travail, formations, nouveaux types de postes, transformation de postes ? *J'étais content de voir dans le préavis qu'on avait prévu un montant d'environ CHF 15'000.00 pour de la formation.* Identification des risques, difficulté des administrations les plus fragiles et mesures d'accompagnement ? Quels investissements ont été prévus pour ces cinq prochaines années ?

Et on était en 2019. J'aurai peut-être une réponse au travers de ce préavis. On pourra peut-être déborder sur ces questions.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Vous avez une bonne mémoire, Monsieur Delaquis. Effectivement, en 2019 c'était aussi le début du Covid, excusez-nous. Franchement, on vit des périodes de crises qui nous prennent beaucoup de temps, et le Covid en était une. On a fait des pas énormes, on ne vous a peut-être pas suffisamment informé, mais vous allez voir que les propositions qui sont faites, tant dans celle-ci que dans d'autres éléments, nous nous dirigeons vers une administration dématérialisée avec des postes repensés pour tout.e.s les collaboratrices, collaborateurs. Une vision aussi écologique et durable des équipements et de la capacité à la mobilité professionnelle. Vous allez, je pense, être satisfait des réponses que vous pourrez trouver à la fois dans ceci et dans des préavis qui sont aussi en cours.

La parole n'étant plus demandée, Nous pouvons passer au point 16 de l'ordre du jour.

16. Motions, postulats, interpellations

Développement de postulats

- **M. le Président :**

Développement du Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli intitulé « Agir pour le climat en associant le droit de préemption à la lutte contre le réchauffement climatique ».

Dans sa séance du 30 août 2022, le bureau a voté la recevabilité de ce postulat. Si personne ne s'y oppose, je prie donc Mme Elodie Golaz Grilli à venir nous faire lecture du développement de son postulat

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

Agir pour le climat en associant le droit de préemption à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le parc immobilier des collectivités publiques doit être assaini. Les bâtiments comptent pour 40 % de la consommation d'énergie en Suisse. Comme le rappelle le récent rapport de l'Office fédéral de l'énergie, l'énergie grise et les émissions grises sont réduites lors d'assainissements de bâtiment.

La loi sur la préservation et la promotion du parc locatif est actuellement utilisée par de nombreuses grandes communes en particulier le droit de préemption. Ainsi la Ville de Renens pourrait faire de même à l'avenir. Cependant, le parc immobilier communal existant nécessite aussi un investissement particulier afin de réduire drastiquement et efficacement sa consommation en énergie, in fine réduire les gaz à effet de serre émis lors de la production en énergie.

Récemment un postulat a été déposé au Grand Conseil visant à modifier la LPPPL afin que pour chaque franc investi pour l'exercice du droit de préemption, qu'un autre franc soit investi dans le patrimoine locatif communal en vue de le rénover ou de l'assainir.

Le présent postulat a donc pour objectif de permettre à notre Commune de ne pas mettre de côté la rénovation de nos bâtiments communaux en associant le droit de préemption, ceci tout en ayant d'autres leviers pour rénover le parc immobilier et un calendrier clair.

Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité que lorsque notre Commune use de son droit de préemption qu'elle investisse le même montant pour la rénovation de son parc immobilier.

M. le Président ouvre la discussion :

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

La demande de la postulante ne va aboutir qu'à une seule finalité : décourager la Commune d'utiliser son droit de préemption. Au début de la législature, la Municipalité demandait à notre Conseil l'augmentation du plafond de ce droit afin d'avoir plus de marge de manœuvre et pouvoir réagir rapidement lorsque les occasions se présentent. Comment la Municipalité va-t-elle pouvoir avoir plus de marge de manœuvre si elle doit réinvestir le même montant en même temps pour la rénovation de son parc ? L'exercice du droit de préemption ne se planifie pas, contrairement aux projets de rénovations.

De plus, nous trouvons extrêmement cocasse que le PLR-PVL utilise et détourne l'écologie comme argument pour faire de la politique politicienne sur fond de greenwashing.

Aux noms des Verts nous vous invitons à refuser le renvoi à la Municipalité de ce postulat.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Si on lit attentivement ce postulat, il demande que la Commune, lorsqu'il y aura un droit de préemption, c'est-à-dire d'acheter en priorité un immeuble qui, par exemple, se situe sur le territoire de la Commune, doit aussi mettre la même quantité d'argent. Par exemple : si on achète un immeuble pour un million, il faudra mettre aussi un million de côté sur un compte pour assainir notre parc immobilier. C'est très bien, mais on ne peut pas joindre ces deux choses ; ce sont deux choses totalement différentes, et ça va décourager la Commune d'utiliser son droit de préemption. Il faut juste savoir aussi que le but de la loi, de la LPPPL, c'est de lutter contre la pénurie de logements et de promouvoir la construction de nouveaux logements. Ce sont deux choses totalement différentes. Au nom du groupe Fourmi rouge, nous demandons de refuser ce postulat.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Au nom du groupe Socialiste, je ne veux pas répéter les mêmes arguments, mais nous avons exactement les mêmes que ce que l'on vient d'entendre des deux autres groupes. Donc on demande aussi de refuser ce postulat.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

Permettez-moi de sourire ! Ce qui m'étonne, c'est que ça veut dire que la Commune n'a pas du tout mis, dans son futur plan climat ou dans quoi que ce soit, n'a pas pensé à mettre de

l'argent de côté pour la rénovation de nos bâtiments ? Donc, on nous dit qu'il n'y aura plus de marge de manœuvre pour l'achat de bâtiments. Mais s'il y a déjà des montants qui sont prévus, du moment où on utilise ce droit de préemption, on mettra les sous en conséquence pour pouvoir rénover nos bâtiments.

- **M. Didier Divorner, Municipal**

Dans le cadre du plan climat, on a effectivement eu beaucoup de discussions sous la houlette de gestion urbaine-développement durable, afin de voir comment on pourrait avancer. Effectivement, nous allons prévoir un assainissement énergétique des bâtiments communaux, mais pas du tout dans les mêmes horizons que le droit de préemption et ce que nous devons faire aujourd'hui. On n'est pas dans les mêmes temporalités. Quand on viendra avec un plan climat, le préavis pour le plan climat, on vous expliquera aussi de quelle manière on imagine pouvoir assainir thermiquement les bâtiments de l'administration, les écoles et tous les bâtiments qui sont entre les mains communales.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet le renvoi du postulat en Municipalité pour étude et rapport au vote.

CE POSTULAT N'EST PAS RENVOYE EN MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

Dépôt de Postulats

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Titre : Amélioration de la place du Marché

Conclusion : Je demande que la Municipalité fasse poser une « voile » comme à Lausanne et demande aux différentes communautés de Renens d'apporter leurs drapeaux et les fasse fixer sur cette grande « voile ». Cela amènerait beaucoup de gaieté et de couleurs sur cette place.

Interpellations

- **Interpellation de Mme Mélinda Zufferey-Merminod, Les Vert.e.s**

Mesures d'économie d'énergie

L'actualité nous le rappelle chaque jour, et les discussions de ce soir également, l'électricité va venir à manquer pendant la période hivernale en Suisse. Selon le bilan dressé par la Confédération, une économie de 15% devra être réalisée afin de ne pas être confrontés à des risques de coupures d'électricité. L'interpellation que nous vous soumettons ce soir reprend de nombreux éléments discutés ce soir, mais posés sur papier et soumis mardi soir dernier à Mme Simon.

Tout comme il est demandé aux contribuables de participer à l'effort de réduction, les communes doivent également faire leur part. D'autant plus que celles-ci disposent d'un bras de levier important, notamment dans les domaines suivants :

- Réduction de la consommation d'eau
- Optimisation du chauffage des bâtiments publics
- Gestion de l'éclairage public

En relation avec ce dernier point et selon le rapport du projet EnergyView de la HES-SO du Valais - cité dans un récent article du Nouvelliste – que nous joignons en annexe à toutes fins utiles, l'éclairage public représente environ 25% de la facture d'électricité d'une commune. Ainsi « une simple extinction nocturne de 1 à 5 heures du matin, 365 nuits par an, permet d'économiser 35% de ce poste sans grand investissement ». A l'écoute des propos de M. Divorne et de Mme Zurcher, nous sommes heureux de savoir qu'il est envisagé de faire des économies d'énergie.

Au vu de ce qui précède et afin de répondre aux préoccupations de la population, nous demandons à la Municipalité quelles mesures urgentes elle entend prendre afin de participer à l'effort de réduction global. De même, nous demandons à la Municipalité lesquelles de ces mesures pourraient être intégrées sur le long terme dans une stratégie d'économie d'énergie. Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses à cette interpellation.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Merci pour votre interpellation. Vous l'avez évoqué, nous sommes en train de rédiger des recommandations dans toutes les énergies, que ce soit l'eau, le chauffage, l'électricité. On doit déjà les discuter en interne, les approuver au niveau de la Municipalité et, ensuite, on fera très volontiers une réponse écrite à votre interpellation qui reprendra chacun des points.

- **Interpellation de M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

La Vaudoise Aréna est enfin là, mais à quel prix ?

La Vaudoise Aréna est enfin complètement ouverte et nous nous en réjouissons ! Cela ne doit cependant pas nous faire oublier un accouchement quelque peu difficile. Selon le rapport de gestion 2021 de la Vaudoise Aréna et du CSM, sortis durant l'été, diverses questions ressortent :

Premièrement, concernant la fin des rapports contractuels avec l'entreprise générale, en page 46, au chapitre dettes résultant d'achats, il est écrit : « Dans le poste ouvert, il y figure un montant de CHF 5 millions en relation avec le chantier du complexe sportif ; ce montant est suspendu tant qu'un accord ne sera pas trouvé entre l'entreprise générale et le maître d'ouvrage. ». Puis en page 26 du présent rapport, il est expliqué que les principaux défis de l'équipe du CSM sont : « La correction des défauts et les finitions du bâtiment après la rupture du contrat de l'entreprise générale Steiner en 2020 »

Ces quelques lignes interpellent car dans le rapport de gestion de 2020 du CSM on pouvait lire, à travers la voix du président du Conseil d'Administration en page 2, qu'un accord a pu être signé avec Steiner SA le 17 décembre, qui a permis d'établir le décompte final et de fixer les conditions de paiement du solde du prix de l'ouvrage réalisé par l'entreprise générale. Il est important de préciser que cette résiliation anticipée du contrat n'a entraîné aucun surcoût pour CSM SA.

Qu'en est-il à ce jour, y'a-t-il un accord ou pas ? Y'a-t-il eu tromperie et finalement des surcoûts ?

Deuxièmement, en page 44 figure une créance du LHC à hauteur de 7.5mio. Cette créance devait être initialement remboursée dès 2021, or il est inscrit qu'elle sera remboursée...sur 10 ans dès 2023

Qu'est-ce qui justifie ce décalage temporel ?

Troisièmement, à la page 49 à la rubrique Engagements conditionnels, on peut lire : « Par une convention additionnelle a un contrat de leasing pour le Videotron conclu par le LHC, CSM SA s'est conditionnellement subrogé aux engagements du LHC. »

Que cache cette formulation technique alambiquée ? On parle d'une somme avoisinant les 2 Mo de CHF quel est le plan de remboursement prévu ?

Au vu des 2 questions qui précèdent faut-il en déduire que les collectivités publiques servent de banques pour le Lausanne Hockey Club ?

Quatrièmement, au bas de la Page 45 figurent les durées d'amortissements réparties en différentes catégories. Elles semblent inhabituellement longues, particulièrement pour les installations intérieures (30 ans) et le second œuvre (40 ans).

Sur quelles bases ont été définies les durées d'amortissement ?

Finalement, à la rubrique Sinistre incendie n° 160 784, en page 49, on peut lire :

« Dans la nuit du 24 au 25 décembre 2021, un incendie s'est produit dans un local de stockage dans la partie du restaurant [...] Suite à cet incident une révision de l'ensemble des infrastructures feu a été commandée afin d'apporter les actions correctives le cas échéant. »

Dans un bâtiment public neuf n'est-il pas inquiétant de lire un tel commentaire ? Combien va coûter cette "révision" et à la charge de qui sera-t-elle portée ? La garantie construction entre-t-elle en jeu ?

En vous remerciant pour l'attention portée à cette interpellation et ne vous inquiétez pas, je ne m'attends pas à avoir des réponses ce soir.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Merci Monsieur Kocher. Vous avez dit beaucoup de choses, posé beaucoup de questions. Vous avez parlé de la temporalité 2020-2021. Je vous rappelle le contexte : le nouveau Comité Directeur a été constitué au mois de septembre 2021. Ce qu'il faut noter dans ce contexte, c'est qu'en 2019, il a fallu aller vite pour organiser les jeux olympiques d'hiver de la jeunesse, ce qui fait qu'on a dû accélérer la construction de la patinoire et de la Vaudoise Aréna. Cela a fait qu'il y a eu des défauts dans la construction. Et pour ce qui est des relations entre l'ancien Comité et Steiner, il n'y a pas eu de contrat, de convention, il y a eu une rupture et ils sont en pourparlers au niveau de la justice. Je ne peux pas aller plus loin, parce qu'en fait, toutes les conventions et tous les baux avec l'entreprise Steiner ont été revus, parce qu'il y a des défauts qui sont apparus après que le premier Comité directeur ait signé la fin des travaux. Je m'arrête là, je vais revenir plus tard pour vous donner plus d'informations. Surtout parce que tout ce qui est litigieux, aux mains de la justice, je ne peux pas intervenir à ce niveau. Mais ce qui est important, concernant l'incendie, il est vrai que c'est l'assurance du repreneur de la buvette qui a pris en charge, mais on a constaté des défauts de ventilation au niveau de la construction. Vous avez vu les deux rapports de la commission de gestion 2020-2021, mais cet aspect n'a rien à voir avec ce que vous pensez parce que, pour LHC, ce qu'il faut noter c'est que le Comité est passé par là, ce qui a fait que l'on a renégocié les conventions pour permettre à LHC de prendre le temps de payer ses créances. Parce qu'effectivement, ils n'ont pas eu de fermetures de la patinoire et LHC a eu de la peine à suivre la convention telle qu'elle était définie.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je profite, vu qu'on parle de la Vaudoise Aréna. Est-ce qu'on connaît les causes de l'incendie, les causes qui ont déclenché l'incendie ? Il y avait une enquête en cours, mais on n'a pas vu les résultats de l'enquête.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

On parle de défaut de ventilation. C'est un terme très technique, mais on pense que c'est au niveau de la ventilation qu'il y a eu un souci. Il y a eu un retour de chaleur ou quelque chose comme ça. En tout cas, le problème qui se pose, c'est que Steiner ne veut pas payer et on est en litige, même si l'assurance a pris en charge tout ce qui est réparations, ça n'a rien coûté à la Vaudoise Aréna. Le problème est en justice.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Indépendamment des frais qui ont été pris en charge ou pas, je pense qu'il serait intéressant d'avoir les causes définitives du départ d'incendie, afin d'éviter que cela ne se reproduise. Un incendie ne part pas parce qu'on a un défaut de ventilation, il y a eu une source d'ignition, il y a quelque chose qui a dû le déclencher. Même si vous ne le savez pas maintenant, ça pourrait être utile dans un but de non reproductibilité que l'on puisse aller un peu plus loin.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Dans la réponse que je donnerai à Monsieur Kocher, je m'appuierai sur ce point.

- **Interpellation de M. Ali Korkmaz, PSR**

Motivation sportive

Je souhaiterais vous faire part d'une proposition concernant les enfants et adolescents de la Commune de Renens.

L'idée est de prendre en charge des frais et motiver les jeunes pour le sport collectif, entre autres, le football. À la suite d'un échange avec le Comité, le Président et les sportifs de FC Renens, je vous propose que la Commune puisse participer aux cotisations annuelles des membres ainsi qu'aux matériels pour FC Renens. Comme les crampons et les ballons de foot à leur offrir éventuellement.

Cela pourra motiver les familles qui n'ont pas les moyens financièrement d'inscrire leurs enfants à des activités extra-scolaires. Cette proposition soutiendra également le projet qui est déjà en cours par la Commune "commune en santé".

J'appuie sur le football car c'est un sport populaire et pousse les jeunes à la convivialité. Suite à la réunion du 05.09.2022 à la Grange, on nous a bien expliqué par Philippe Furrer suite à des recherches effectuées par l'université de Neuchâtel et de Berne, que le surpoids et l'obésité augmentent chez les enfants et les jeunes également en Suisse.

En espérant que ma proposition par la voie de cette interpellation sera prise en considération par la commune de Renens.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Permettez-moi, en ma personne, d'être interpellé par cette interpellation, car elle est ni plus ni moins que discriminatoire. Si on demande à la Commune de soutenir les primes d'un club de football, pourquoi on ne le ferait pas pour un club de basketball, pour un théâtre, pour un cirque ou pour toute autre activité. C'est juste inadmissible. Et en plus, je tiens à souligner qu'à priori il semblerait que Monsieur Korkmaz n'ait pas entendu ni plus ni moins la communication de la Municipalité où elle annonce par écrit que la personne chargée aux sports a lancé une enquête au sein de tous les clubs de Renens, que ce soit sportifs ou autre chose afin de savoir quels sont leurs besoins. Donc aujourd'hui, venir nous demander à nous, Commune, de supporter et, à nous concitoyens de supporter des charges pour un club de

football, je demande pourquoi on ne le ferait pas pour une personne qui fait du cirque ou une personne qui veut faire de la natation ou une personne qui veut faire du théâtre. Voilà ma question. Par conséquent, je trouve cette interpellation indécente.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'ai eu le plaisir d'assister à la même présentation que Monsieur Korkmaz lundi. Effectivement, il y a de nombreuses études qui ont cité que les enfants sont de plus en plus en surpoids, qu'il faut les inciter à bouger. Par contre, on n'a pas du tout dit qu'il fallait qu'ils ne fassent que du foot, clairement. Il y a énormément de choses qui ont été évoquées et le public qui était présent à cette soirée-là c'étaient tous les clubs de Renens. Peu importe, en fait, ce qu'on y pratique, le but c'est d'avoir une idée de faire bouger. On a aussi évoqué le fait qu'il y a des gens, et de toutes sortes, qui ne pouvaient pas payer des cotisations. C'est pour ça qu'il y a de plus en plus de gens qui font de la gym dans des structures qui sont proposées et ouvertes à tout le monde, des clubs de sport. Je pense que la Commune fait déjà énormément à ce propos. Par ailleurs, elle fait beaucoup pour les enfants, elle offre la participation gratuite à la 1020 Run, elle offre aussi cette année des entraînements, on a déjà eu l'occasion d'en avoir un, c'est une chance inouïe. Il faut avoir une ouverture d'esprit, il n'y a pas tout le monde qui est branché foot, excusez-moi du terme, et je suis d'accord avec vous : incitons les enfants à faire du sport, mais incitons également les adultes à faire du sport. Et si je vous suis jusqu'au bout, Monsieur Korkmaz, pourquoi finalement donner des subventions uniquement aux enfants qui feraient du foot et pourquoi ne pas les ouvrir à des adultes ? Parce que dans la présentation qui a été donnée, les adultes aussi on est en fort surpoids et il faut qu'on bouge également. Je trouve que c'est complètement aberrant de cibler sur un club de sport ou un type de sport. D'autant plus que je crois qu'aujourd'hui le foot à Renens est largement supporté par la collectivité.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Soit M. Guedes, soit Madame Negri Capt, je ne vois pas... Proposez aussi pour les autres clubs sportifs, proposez aussi pour le club de sumo ou le club de judo ou pour d'autres. Je pense que ça a été déjà proposé dans ce Conseil des subventions ou des aides pour d'autres. Ce soir-là, j'ai eu l'idée de le faire pour le foot. Je ne vois pas pourquoi on est négatifs là-dessus. Personne ne vous empêche de proposer pour les autres activités sportives, de faire des subventions. Je ne sais pas pourquoi vous êtes contre ça.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Monsieur Korkmaz, par votre réponse vous venez d'amener des solutions. Cela veut dire que la Municipalité, au travers de ses divers parcs et diverses infrastructures, offre déjà la possibilité aux personnes de faire du sport sans avoir à être membre d'un club. A savoir, qu'elles peuvent courir librement, elles peuvent aller dans certains parcs où il y a des machines à faire des exercices. Il y a des terrains de foot. A moins avis, ce n'est pas en payant que les personnes vont perdre du poids. Mais en faisant part de volonté et de bien vouloir y participer. Je ne pense pas que la Municipalité, en ce moment, à part obliger les gens qui sont en surpoids à s'inscrire à un club et faire du sport, a d'autres solutions. Parce que toutes les infrastructures sont là et, Dieu sait qu'elle en a construit ces dernières années.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je voulais juste intervenir sur ce sain débat démocratique, le droit d'avoir lieu est dans cette enceinte. Pour rappeler à ceux qui veulent subventionner le foot, que Renens fait déjà

d'énormes efforts en matière de foot et que cette assemblée a voté il y a quelques mois une réfection du stade du Censuy, de ses pelouses, de ses vestiaires pour plusieurs millions. Il me semble que c'est déjà un bel effort en faveur de ce sport, qui est effectivement très populaire à Renens.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je profite de rebondir avec la casquette de comité de l'Association des Parents d'Elèves. On a vu l'autre jour que les enfants ont besoin de bouger. On a eu de magnifiques exemples en photo, les photos qui étaient présentées de places de jeux, mais au sein des écoles également. Ce n'est pas la première fois que ces derniers mois, voire ces dernières années on se pose pas mal de questions sur l'aménagement des cours d'école. Je pense qu'un subside serait effectivement intéressant si on veut placer de l'argent. Il y a une vraie réflexion à se faire pour pouvoir agrémenter aujourd'hui les préaux des écoles de manière un peu plus « sexy », si j'ose me permettre ce terme, pour inciter les enfants à bouger avec des structures pas forcément très compliquées, mais colorées, vivantes, dégenrées. On a vu que des simples peintures sur le sol pouvaient servir à faire de la marelle un peu plus évoluée. Je pense que là il y a une vraie réflexion à se faire, très intéressante et je vous invite à aller dans ce sens-là.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Effectivement, l'interpellation de M. Korkmaz pose question parce que chaque parent a un enfant qui pratique du foot, l'autre du basket, l'autre qui fait de la natation. Mais la question qu'on pourrait se poser, l'idée est bonne, on pourrait se dire que, finalement, des parents n'ont pas les moyens de financer une activité. C'est dans ce sens-là que la Municipalité devrait réfléchir, sur une question plus globale. C'est-à-dire est-ce qu'on donne à tout le monde ou est-ce qu'on cible les familles qui n'ont pas les moyens de payer ? Je pense qu'on devrait aller dans ce sens-là. Mais l'interpellation de notre collègue soulève la question d'aider les familles qui sont dans le besoin à pratiquer un sport.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

A croire que malheureusement certaines personnes ont perdu le sens de la réalité. Certes, si ces familles ne vont pas payer leurs cotisations directement, elles le paieront indirectement à travers leurs impôts. Parce que, malheureusement, que je sache cette Municipalité n'est pas la Federal Reserve Bank, ni la Banque Européenne qui a une machine à billets et qui permet d'émettre ceux-ci à n'importe quel moment. Cela aurait été très agréable que Monsieur Clément puisse à chaque fois peser sur un bouton et nous émettre beaucoup de billets, mais ça ne se fera pas. Même si ces personnes n'ont pas la possibilité de payer des cotisations, elles le feront indirectement à travers leurs impôts parce qu'il y aura forcément une augmentation d'impôt à travers tout cet argent qui sera amené à être payé. Ensuite, encore une fois, je le répète, la pratique du foot ou un quelconque sport, je crois que la Municipalité a mis assez de terrains et d'infrastructures à disposition publiquement, sans avoir à être un club. Et pour rappel à ceux qui voudraient devenir un futur Neymar ou un Cristiano, ceux-là ont grandi dans des terrains publics de quartiers défavorisés sans avoir à faire à des clubs qui les ont formés.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Je n'ai pas l'intention de prolonger les débats mais je veux juste répéter, ou peut-être que je ne l'ai pas cité : le titre de mon interpellation c'est « Motivation sportive », pas seulement à travers de prendre une partie des frais des matériels du foot, on peut aussi motiver les enfants

à aller régulièrement, à avoir une discipline. C'est aussi ça que j'aimerais que la Municipalité étudie.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

On voit que l'activité physique et sportive est à l'ordre du jour. Monsieur Korkmaz, j'ai entendu votre interpellation, on va vous répondre. Ce qu'il faut noter c'est que le FC Renens est subventionné par la Ville. Il a une politique sociale par rapport aux familles nombreuses, c'est déjà un fait. Pour le reste on est en travail avec BaDoLog sur le postulat de Monsieur Reza Safai sur le BoxUp, c'est-à-dire qu'on met des boîtes dans les lieux sportifs où les gens peuvent emprunter du matériel pour faire du sport. On est en plein là-dedans et, d'ici peu, on entrera dans la phase d'essai dans certains lieux, que ce soit les parcs ou les lieux sportifs. On pourra mettre un box avec une organisation numérique où les gens pourront emprunter du matériel pour faire du sport. Pour résumer tout ce qui vient d'être dit, c'est vrai que l'activité physique est importante, le Covid est passé par là et certains jeunes sont restés trop longtemps devant la télé, mais c'est notre rôle en tant qu'autorité publique de travailler pour remettre cette situation. A la fin du sondage, on verra bien comment les départements sociaux, de la santé, seront amenés à faire un plan, une vision politique autour de la communauté pour la jeunesse.

- **M. Le Président**

Est-ce que nous pouvons passer à la prochaine interpellation ou est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je voudrais juste encore ajouter quelque chose. C'est vrai que cette interpellation, et effectivement, je rejoins l'assemblée sur le fait qu'elle ne devrait pas concerner un seul sport, mais toutes les activités physiques. Et je crois que l'interpellant était d'accord avec cette idée. Actuellement, si une famille se trouve dans une situation difficile et aurait besoin d'un soutien financier pour pouvoir payer un cours de sport ou pour pouvoir participer à une activité sportive à l'école, le service enfance-cohésion sociale étudie toutes les demandes, c'est déjà une possibilité. Evidemment, on n'atteindra pas tout le monde comme ça, mais c'est quand même important de le savoir. Les écoles font énormément d'activités sportives aussi. La Commune propose aussi des activités, soutient des activités sportives ou de l'activité physique pour les aînés à travers le programme « pas de retraite pour ma santé ». Il y a aussi des cours de gym de deux niveaux, des niveaux pour des personnes qui ont une très faible mobilité. Il y a effectivement un certain nombre d'activités qui sont faites par la Commune pour inciter les gens à bouger et c'est un vrai sujet qui nous préoccupe. Je vous invite à attendre le résultat de cette analyse approfondie qui est en train d'être faite et qui vous a été présentée lundi. A ce moment-là on verra quelles sont les différentes mesures que l'on peut faire en plus pour améliorer l'activité de la population. La Municipalité considère ainsi avoir répondu à cette interpellation.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je voulais juste dire « les gens n'ont pas de sous, ils n'ont pas ci, ils n'ont pas ça ». Au niveau des écoles, il y a quelques années, la Conseillère d'Etat a dit qu'il faudrait qu'ils fassent plus de gym pendant les semaines d'école. Et de l'autre côté, on paie des abonnements de bus aux enfants. Je vois à Crissier : il y a des bus qui transportent les enfants. Nous, on habitait à la Blécherette ; on descendait à pied jusqu'à la place du Tunnel pour aller à l'école. Maintenant, ces pauvres petits, il faut faire attention etc... On a des gens qui sont en surpoids, mais on ne

fait rien, on leur paie des abonnements de bus. Je vois à travers Renens, les enfants qui sont dans les bus. Les adultes et les personnes âgées vont à pied et les enfants vont dans les bus. Alors, moi au niveau du sport au niveau de soutenir des familles, je doute un peu que ça fasse effet.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Monsieur le Président (du Conseil), je vous fais une lettre. Oui, c'est à vous que je m'adresse et je ne suis pas toute seule :

Nous, signataires de cette lettre, trouvons que les séances du Conseil à 19h00 ou 19h30 cela pose des problèmes aux parents d'enfants en bas-âge, aux travailleurs qui ont des horaires irréguliers etc... Cela n'est tout simplement pas très démocratique. Les formations politiques ont beaucoup de peine à recruter et à intéresser les citoyens. Il est inutile de rajouter des embuches. Notre conclusion c'est que nous demandons que l'heure du début du Conseil soit fixée à 20h00.

Suivent 25 signatures. Je pense que c'est de votre ressort, c'est le ressort du Comité pour remettre ça à votre ordre du jour et nous redonner une autre réponse.

- **M. le Président**

Merci Madame Berseth, j'en prends bonne note. Nous en discuterons au prochain Bureau. Je vous rappelle toutefois que nous avons procédé à une votation l'année passée et je crois que le Conseil a obtenu une majorité, une majorité de personnes se sont exprimées favorablement pour que les séances débutent à 19h30. Je ne pense pas utile de faire une deuxième votation dessus, mais j'en parlerai au Bureau et on vous donnera une réponse le mois prochain.

- **Interpellation de Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

L'interpellation traite de la pénurie d'électricité « Quelles mesures peut prendre la Ville de Renens ? »

L'Union des villes suisses, Comme l'a indiqué Madame Zurcher Maquignaz, par sa Commission de politique énergétique et climatique, a publié mercredi 31 août 2022 un catalogue de mesures, qui constituent un appréciable potentiel d'économies et doit servir d'orientation, en vue de la pénurie d'énergie.

On trouve par exemple la suppression de l'eau chaude dans les bâtiments publics, la réduction de la température de minimum 2 °C dans les bâtiments publics, la réduction maximale de la température dans les bâtiments publics qui ne nécessitent pas d'être chauffés, la fermeture des volets et stores la nuit et le week-end, afin de réduire les pertes de chaleur par les fenêtres, le renoncement aux illuminations de Noël et à l'examen d'une éventuelle réduction de l'intensité lumineuse, voire d'une extinction complète de l'éclairage public pendant la nuit, notamment.

De nombreuses villes vont en outre mené des actions de sensibilisation, visant les collaborateurs.trices des administrations communales, les consommateurs.trices d'énergie, les régies immobilières et les entreprises locales.

Conclusions :

La ville de Renens par sa Municipalité compte-t-elle :

Mettre en place un catalogue de mesures visant à économiser le gaz et l'électricité ? Si oui, à quelle date ?

Proposer des actions de sensibilisation ?

Participer activement à la campagne de sensibilisation de la Confédération ?

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Effectivement, on vous a déjà répondu en partie. J'ai moi-même la même liste de mesures, que vous avez, sur la table. Cette liste précisément a été distribuée jeudi passé, sauf erreur, à tous les Chefs de service lors de leur séance de Chefs de service. Ils sont tous repartis, chacun dans son service, avec ce document et ils sont en train de travailler à proposer un certain nombre de mesures. La Municipalité va, tout prochainement, se prononcer sur un certain train de mesures et on reviendra vers vous pour vous dire lesquelles ont été retenues pour Renens.

Dépôt de postulat

- **M. Le Président**

Je prie M. Delaquis de venir faire lecture du titre et des conclusions de son dépôt de postulat

- **M. François Delaquis, PSR**

Titre : Une adéquation à résoudre, plusieurs inconnues. Le Censuy un complexe sportif et de détente qui s'ignore, des aménagements à découvrir et nécessaires.

Je vous rappelle que cela fait partie de l'un des vœux qui avaient eu l'unanimité au niveau de la commission des Finances, et que j'avais annoncé que je déposerais ce postulat compte tenu que je n'ai pas obtenu de réponses à ce vœu. Nous avons obtenu, la fois passée, des informations qu'il allait y avoir toute une série d'activités aux environs et qu'il y aurait probablement des problèmes de cheminement, de parcage, de cohabitation et, qu'en plus, il fallait éviter un saucissonnage des réalisations. C'est ça qu'on cherche à savoir pour résoudre cette équation.

Interpellations

- **Interpellation de Mme Aline Segin, PLR-PVL**

Où est le participatif dans le projet de mise à ciel ouvert du ruisseau de Broye ?

La Municipalité de Renens met en avant le participatif et ceci avec raison, dans le but d'informer au mieux et intégrer les habitants.tes aux projets.

Alors que se passe-t-il avec le projet de mise à ciel ouvert du ruisseau de Broye ?

Je prends pour exemple la fin des baux aux jardins familiaux des Paudex. En date du 19 juillet 2022, les locataires des jardins familiaux se sont vu recevoir un courrier leur indiquant la résiliation de leurs baux, avec effet au 31 décembre 2023, soit avec un délai de 17 mois, ceci sans séance d'information.

Bon nombre des 42 familles qui jardinent et cultivent ont été mises devant le fait accompli, sans pouvoir dialoguer, donner leur avis, questionner ou même échanger avec la Municipalité ?

Ces jardins familiaux jouent un vrai rôle social, communautaire et de lien avec la nature. Les plus jeunes aident les aînés du quartier à bêcher, un vrai lien intergénérationnel se crée et

casse la solitude de bon nombre surtout après cette pandémie. Pour certain il s'agit, grâce aux jardins, de maintenir une activité physique, tant importante pour le bien-être et la bonne santé de tous. Il s'agit également de maintenir la biodiversité qui est riche, pour exemple, de plusieurs couples de hérissons, des tortues Hermann, une renarde avec 3 bébés et de nombreux volatiles notamment. Sans compter les nombreux arbres présents sur le site.

Conclusion :

Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas fait le choix d'anticiper la résiliation des baux, en tenant compte que de nombreuses personnes ont investi énormément dans leur jardin ?

Comment se fait-il que la Municipalité n'ait pas organisé une séance d'information ?

Est-ce que la Municipalité compte proposer des solutions concrètes de remplacement et proche du quartier actuel, afin de préserver cette dynamique d'entraide entre les générations ?

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Madame Segin, effectivement, je ne peux que souscrire à ce que vous dites sur les bienfaits du jardinage, je suis la première à le défendre. Je sais que c'est extrêmement important pour les gens, pour leur santé, et aussi pour la sociabilité. C'est très douloureux toujours pour nous aussi de retirer des jardins, on ne le fait pas de gaité de cœur, même quand c'est pour une extrêmement bonne cause comme c'est le cas ici. Sachez que cela fait un moment qu'on est en train de chercher des solutions de remplacement pour ces jardiniers. D'ailleurs on a écrit une lettre récemment pour dire qu'on allait les rencontrer et venir proposer des solutions. Est-ce qu'on en aura pour tout le monde ? Je ne peux pas le promettre ce soir, honnêtement, mais on est vraiment en train de regarder entre les différents jardins que l'on a sur la Ville qui est ce qu'on pourrait mettre où. Où est ce qu'on pourrait créer un nouveau jardin ? On y travaille, mais pensez bien qu'on n'est pas simplement en train de retirer ces jardins et de le faire le cœur froid. On se rend compte que c'est extrêmement douloureux et on fera au mieux.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

J'ajouterai peut-être que c'est un dossier que nous tenons à deux services, deux directions. Je partage pleinement ce qui a été dit : ce n'est pas de gaité de cœur, même si c'est pour un beau projet. Mais c'est aussi, en fait, suite au fait que ces jardins familiaux se trouvent sur une conduite d'eau, une conduite d'eau claire. On récupère les eaux claires qui viennent en amont et cette conduite est vieille et abimée ; il s'agit de toute façon de la remplacer. Le temps de l'information viendra encore, mais simplement pour expliquer que c'est aussi lié à notre réseau d'eau et d'évacuation des eaux et que ce n'est pas de gaité de cœur que l'on va casser quelque chose. On doit réparer et on fera mieux que réparer puisqu'on fera la proposition d'avoir un ruisseau renaturé, qui fait suite à ce qui vient de Prilly et, pour le reste, on cherchera des solutions ensemble.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

En fait, merci Madame Segin de soulever ce problème. Je veux faire un petit historique. Nous avons presque 400 parcelles de jardins familiaux à Renens sur 9 sites de jardins familiaux et 2 sites de jardins urbains aux pieds des immeubles. Ce n'est pas la première fois qu'on a ce genre de chose : supprimer des sites pour construire ou faire d'autres choses. On avait une soixantaine de parcelles aux Baumettes, par exemple, nous avons en avons une bonne partie, 51, de supprimées. On a construit des immeubles pour l'EMS. Suite à ça, on a reconstruit le site du Censuy qui a également compensé plus ou moins. Alors, il y a toutes les années à peu

près 5% de départs naturels, des gens qui partent et des d'autres qui arrivent. Ça représente 10% le site de Paudex. Il faut faire confiance au Comité des jardins familiaux et les dicastères concernés du Centre technique communal sont dessus. Nous avons déjà fait une première réunion au mois d'août, c'était pendant les vacances, mais une vingtaine de jardiniers sont venus écouter. On a déjà prévenu après la lettre qu'ils ont reçue et, suite à ça, Madame la Municipale a dit qu'il y aura des rencontres aussi au début de l'année, il y aura encore sur le site même, une deuxième rencontre pour les gens qui étaient en vacances. Je me répète, mais il faut faire confiance, ça se gère. Pour tous les gens qui ont envie de cultiver il y aura des possibilités, si on retrouve la place dans d'autres sites qui existent dans notre commune.

- **M. le Président**

Merci Monsieur Korkmaz. Sauf erreur, vous êtes toujours l'actuel Président des jardins familiaux de Renens, c'est bien juste ? Vous n'avez pas annoncé vos intérêts.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Oui, Monsieur le Président, c'est pour ça que j'ai pris la parole pour ce sujet-là. J'ai trouvé la nécessité de vous informer, d'informer le Conseil là-dessus. Si jamais il y a d'autres questions, je suis là.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Au vu de toutes ces interventions qu'il y a eu, je me pose quand même des questions. La première c'est que la Municipalité défend une politique d'échanges constructifs au préalable alors que, là, elle est totalement dans l'inverse. Ça veut dire que d'abord elle envoie les lettres de congé et ensuite on parle, on discute, on essaie de trouver des solutions. Chose qui, une fois qu'on a collé quelqu'un au mur, c'est très difficile d'avoir un discours constructif et de trouver des solutions. Ça, c'est la première chose. Deuxième chose, de la part de Monsieur Korkmaz, en tant que responsable des jardins, pour moi, comme l'a expliqué lors de son intervention notre chère collègue, elle a parlé de ce côté social, ce côté échanges de personnes âgées qui, notamment ont de la peine à se déplacer. J'aimerais aujourd'hui qu'on m'explique comment ces personnes, qui normalement habitent le quartier, peuvent se rendre dans leurs jardins familiaux. Ils auront la possibilité d'aller dans des jardins qui sont au Censuy, à moins que Renens, encore une fois, à travers une participation financière mette des bus à disposition pour se rendre en bas. Je ne vois pas d'autres solutions, si ce n'est de les porter sur le dos pour qu'ils remontent ensuite dans le quartier de Paudex où sont les jardins actuels, il y aura beaucoup de difficultés. Cela m'interpelle qu'il y ait autant de contradictions dans les discours. D'un côté on se veut « avant-gardiste » en échangeant mais, en même temps, en le collant contre le mur. Et on dit qu'on va trouver des solutions, mais à l'opposé de la ville. Je voudrais bien qu'on m'explique et qu'on m'informe du raisonnement derrière tout ça.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Ce bout de parcelle de Paudex ça appartenait au Canton, acheté par la Municipalité, par la Commune c'est tout récent. Après, la Municipalité a le droit de faire des projets. Le projet de mettre à ciel la rivière de Broye, je pense qu'on ne peut pas tellement le contester. C'est lié au réchauffement climatique, au paysage. C'est comme on n'a pas pu être contre le besoin de l'EMS pour les Baumettes. C'est la même chose. Je suis tout à fait d'accord avec vous, si la Municipalité nous dit aujourd'hui qu'ils vont construire des immeubles qu'ils vont bétonner, je serai aussi contre ce projet. Mais je vois difficilement être contre ce projet (Broye). A mon

avis, il faut faire confiance et ne pas voir les choses à chaque fois négatives et suivre ce projet de la Municipalité.

- **M. le Président**

Merci, la Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Je ne vais pas m'étendre, il commence à faire un peu tard. Honnêtement, je ne crois pas voir dit qu'on allait replacer ces jardiniers à l'autre bout de la Ville. Enfin, je pense que vous avez bien compris que c'est un non-sens. On essaie effectivement de trouver quelque chose à proximité. Est-ce qu'on arrive à trouver des petits bouts de parcelles dans cette zone-là, pourquoi pas... Est-ce qu'on arrive à en replacer à Borgeaud ou ailleurs, pourquoi pas... J'entends, il faut un tout petit peu aussi nous faire confiance pour ne pas prendre des solutions totalement absurdes.

- **Mme Aline Segin, PLR-PVL**

Vous savez que sur cette interpellation j'aurais voulu que le Vert.e.s réagissent aussi. Cette parcelle est un coin de verdure, c'est énorme. Et c'est vrai que tous ces arbres vont être détruits pour mettre du gazon et des cailloux comme à Prilly. Ce vrai que ce coin c'est de la biodiversité. Mais aussi, si vous avez fait attention, en Afrique aussi il y a beaucoup de rivières qui sont à sec maintenant, et quand il pleut, d'un seul coup il y a un torrent d'eau qui coule, mais en une journée ça s'évapore, parce qu'avec le climat de plus en plus chaud l'eau s'évapore rapidement. Et ce coin où vous allez encore mettre ce ruisseau à l'air, c'est aussi une façon d'évaporation, vous allez avoir encore moins d'eau en bas. Alors que si on refermait cela, c'est vrai que cette eau on pourrait la garder longtemps, puisqu'on parle de diminution d'eau potable dans le monde. Alors si on ne commence pas maintenant, on va commencer dans 50 ans à se dire : ah tiens.. il y avait un petit ruisseau qui coulait, mais on l'a mis à l'air et là il n'y a plus rien, tant pis ! Pour les générations futures, à voir aussi, c'est à vous de voir avec les scientifiques ce qui se passe et réfléchir vraiment à fond sur notre avenir.

- **M. le Président**

Je n'ai pas reçu d'autres dépôt de droits d'initiatives, toutefois, la discussion est toujours ouverte

- **Interpellation de M. Pierre Borloz, PSR**

Parking du Censuy, piste de drifts ou de courses ?

Des riverains de ce lieu m'ont interpellé au sujet de rallyes et drifts motos et autos qui ont régulièrement lieu sur cette place.

Fréquemment, pendant la nuit, des bruits de véhicules en accélération et en dérapage réveillent et importunent les riverains.

Je demande donc à la Municipalité de prendre les mesures suivantes :

- Pose d'un ralentisseur sur le chemin du Censuy, 10 mètres avant le passage pour piétons situé face à l'édicule public.

- Pose de blocs de béton afin de construire des chicanes qui empêchent de prendre de l'élan, ceci aussi bien sur les routes d'accès aux places de parc que sur les places de parc elles-mêmes.
- De demander à la POL de faire des rondes régulières mais non systématiques dans les environs ainsi que sur la place. Contrôle d'identité et contrôle des véhicules au niveau bruit et convocation à la SAN ?

En vous remerciant de l'accueil fait à cette interpellation, je vous remercie par avance du soin pris à la quiétude de ce quartier.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Effectivement, la police est très souvent sollicitée, malheureusement, pour des gens qui ont des comportements des plus inadéquats. Ce sont des gens qui « tunent » leur voiture ou qui font des drifts, dites-vous, ou du bruit et qui tournent en rond. Il y a beaucoup de mesures qui sont prises, de contrôles qui sont faits. Il faut savoir aussi que, actuellement, nos effectifs de police ne sont pas complets, donc c'est assez compliqué de répondre à la fois à des missions de police secours avec urgence et d'aller très vite sur des territoires où des gens s'amusement bêtement, ont des comportements stupides avec des voitures. Mais l'intention est là. Parmi les mesures qui sont faites régulièrement, il y a eu un contrôle du bruit tout récemment. A savoir que la police fait des contrôles de bruit. Les véhicules suspects sont transférés à la Blécherette, mis sur des bancs. Ils sont testés au niveau du bruit et les différentes pièces qui sont non fonctionnelles, non respectueuses des lois, toutes ces pièces sont enlevées et les véhicules sont rendus à la personne qui doit payer tout le travail qui a été fait pour démonter les pièces. Il est convoqué deux semaines après pour montrer que son véhicule cette fois est correct. Mais c'est un travail de titan, parce qu'il y a beaucoup de véhicules à poursuivre. S'agissant du Censuy, effectivement ça a été dit par nous, et M. Delaquis voulait mieux comprendre ce que nous allons faire. Le Censuy va changer d'affectation bientôt, et dans ces aménagements futurs je pense que ce sera moins facile d'aller y faire des balades telles que celles que vous décrivez. J'ai transmis le message à la Pol qui va me donner encore des informations sur tout ce qui fait en termes de contrôles et qui va densifier, tant que faire se peut, sa présence sur ce parking du Censuy qui préoccupe beaucoup de riverains et qui, pour certains, sont très préoccupés. Quant aux mesures que vous préconisez, ce n'est pas sûr qu'on puisse les mettre en œuvre, mais des contrôles et une volonté de tempérer ces agissements seront mis en place. Pour ce soir, je considère avoir répondu à votre interpellation. Et je vous donnerai dans un prochain conseil communal quelques informations sur les mesures prises par la POL.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle que les personnes qui ont déposé des postulats veulent bien vouloir nous faire parvenir les développements au plus tard le lundi 3 octobre à midi et passe au point 17 de l'ordre du jour.

17. Questions, propositions individuelles et divers

M. Le Président passe la parole à M. Ali Korkmaz pour qu'il puisse poser sa question à la Municipalité.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Ce n'est pas une question à la Municipalité, c'est une intervention dans les divers.

Je prends la parole ce soir pour annoncer ma décision de me retirer du Groupe socialiste et de continuer à siéger comme indépendant parmi vous. Il va de soi que je démissionne également du Parti socialiste, qui reçoit également copie de la présente intervention.

Qu'il s'agisse du groupe politique que j'avais choisi, ou d'autres conseillers communaux injustement vindicatifs, sans raison d'être, à mon égard, j'ai été pour le moins déçu de la poursuite de basses manœuvres répétées d'une législature à l'autre et de tristes intrigues sur mon compte.

Dans ce Conseil, pour certains de ses membres, ni la présomption d'innocence ni les disculpations des instances cantonales, dont le Service juridique du Conseil d'État, tout cela n'existe pas ! (Entre parenthèses, on peut se demander ce que font certains conseillers, voire certains Municipaux dans une institution qui se doit d'être respectueuse des décisions de justice, placée au-dessus des ragots et des inventions gratuites). N'existe pas non plus la pratique de réparation ni d'excuses, malgré le fait d'avoir été moi-même complètement innocenté par les autorités judiciaires de ce canton de l'accusation d'avoir, en 2016, prétendument faussé les résultats des élections communales. Les basses œuvres dissimulées d'une précédente Syndique jusque devant le Préfet, les rumeurs erronées et les colportages de bas étage m'avaient blessé en son temps, chacun peut le comprendre. Malgré les décisions de justice en ma faveur, ces insinuations et reproches malfaisants continuent de circuler, y compris dans mon groupe politique. Il me paraît grave, pour certains Conseillers communaux, qu'on ne procède pas à l'effaçage d'une ardoise malveillante et dénuée de tout fondement à mon égard, avec des critiques persistantes, pourtant vides de toute substance, selon les instances autorisées de ce Canton. Ces énergies négatives, diffusées même vers les nouveaux conseillers, péjorent la qualité des échanges sereins nécessaires à une bonne prise de décisions.

Aussi, dans ces conditions, je souhaite poursuivre mon activité de conseiller communal comme indépendant, aussi bien sur le terrain des actions en faveur des citoyens de notre Commune que dans les activités de notre Conseil communal.

Je ne désire pas, en l'absence de toute démarche citoyenne de réparer des accusations infondées sur fond de suspicions tout à fait gratuites, revenir à une page qui est pour moi tournée. Je demande au moins le respect de ma réputation, intacte pour ceux qui me connaissent bien comme pour les autorités. Chacune et chacun y a droit pour siéger sereinement et prendre des initiatives dans ce Conseil pour le bien de notre chère commune de Renens et de ses habitants.

Renens, le 8 septembre 2022

Je l'ai dit ! s'il y a des Conseillères et Conseillers qui voudraient des documents, des pièces. Au début de l'année, sauf erreur, le Tribunal cantonal avait transmis le dossier complet de ces captations de suffrage à la Commune. On peut le savoir, on peut le voir si on veut. Moi aussi je peux vous les fournir si vous en avez envie pour avoir plus de détails.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Avant de poser ma question, je voulais dire juste une chose : Ali, je regrette tout de même ta décision, tu vas me manquer ! Voilà.

Une petite question à la Municipalité qui regroupe écologie, coûts, loisirs et je vais faire court parce qu'il est tard.

Comme tout le monde le sait, le secteur de la gare de Renens a subi un vrai lifting pour devenir le nœud principal d'un réseau de transports publics.

Plusieurs communes de l'Ouest lausannois ont participé à cette refonte et, lors de l'inauguration du "Rayon Vert", Monsieur Vincent Ducrot, le CEO de CFF SA, a déclaré que la gare de Renens « incarnait désormais ce que va être le futur de la mobilité ».

Eh bien, le futur de la mobilité pour l'Ouest lausannois est sans bagages. Parce que, suite à la rénovation et à l'intégration du service de la clientèle dans ces nouveaux bâtiments, on a pu constater que le service bagages gare à gare n'est plus assuré en gare de Renens. C'est-à-dire que si vous avez des bagages, vous devez soit vous rendre à la gare de Morges, et les envoyer, soit vous rendre à la gare de Lausanne qui est en travaux aussi, d'ailleurs, soit payer 30 francs par bagage en plus des frais usuels pour qu'ils soient amenés à la gare. Comme on a pu en discuter à différentes reprises, ce n'est pas dit non plus qu'ils arrivent là où vous voulez qu'ils arrivent. Donc, bien que les CFF soient une société anonyme, ils sont toujours en mains publiques, et la Confédération en détermine les objectifs stratégiques, parmi lesquels on peut lire que « les CFF développent et fournissent des solutions de mobilité attrayantes, sûres, ponctuelles et de qualité pour la clientèle des trafics voyageurs et marchandises. Ils contribuent ainsi à garantir une offre de transports publics accessible et conviviale. Ils fournissent l'infrastructure, financée et commandée par la Confédération, nécessaire à cet effet et gèrent leurs biens immobiliers de manière professionnelle ». On ne va pas s'attarder sur tout ça, mais si on veut qu'effectivement les trains deviennent une alternative à la voiture pour des déplacements qui vont au-delà d'aller simplement au travail ou aller visiter quelques petites attractions, il serait intéressant de réintroduire ce service. Il va sans dire que c'est une compétence qui dépasse la Municipalité de Renens, mais ma question est simplement de demander à la Municipalité si ce ne serait pas possible d'intervenir en accord avec les autres instances politiques de la région et du Canton auprès des CFF pour solliciter la réintroduction du service bagages gare à gare.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vais être court et rapide. Le service sera réintroduit le 1^{er} octobre à la gare de Renens. Pourquoi il avait été arrêté ? C'est parce qu'il y avait très peu d'utilisation et puis sur l'incitation de quelques personnes, nous avons réussi à ce que ça redémarre. Le 1^{er} octobre, le service bagages à Renens redémarre.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'ai deux questions pour la Municipalité, deux demandes. La première m'a été transmise par plusieurs membres du club de pétanque qui aimeraient avoir un échéancier pour leur nouveau terrain au Censuy, à savoir quand est-ce qu'il va être mis en place et qu'ils pourront en disposer.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

De mémoire, Monsieur le Syndic a participé à plusieurs séances avec le comité, Monsieur Antoine Perret également. Pour l'échéancier, actuellement, on va se baser, en principe, sur deux préavis. Un préavis pour les études, parce qu'on a vraiment des prix qui partent un peu dans tous les sens. C'est une question de crédibilité aussi auprès du Conseil communal demander un préavis qui fasse les études et la réalisation comme on a pu par moment imaginer le faire pour ça. Et l'objectif est d'avoir les pistes qui soient à disposition juste avant le début des travaux qu'il y aura sur cette parcelle actuelle pour l'exutoire. Donc, pendant l'été, à la fin de l'été, du moment où on aura les travaux où ça obérera les pistes actuelles, on aura les pistes et on sera en finition des bâtiments. Donc on est dans l'échéance des travaux qui sont prévus sur cette parcelle.

- **M. Richard Neal, PSR**

Merci, je transmettrai. Et pour la deuxième demande, j'annonce mes intérêts, je suis aussi là en tant que Président du Conseil paroissial réformé du Temple de Renens. C'est en lien avec tout ce qui est économies d'énergie des bâtiments publics et autres. Etant donné que le temple

est un bâtiment public de Renens, il y a un grand problème qui est le suivant : c'est qu'à cause de l'orgue qui se trouve à l'intérieur de l'église, on ne peut absolument pas varier la température, sinon l'orgue, dimanche, joue jusqu'à un demi-ton ou trois-quarts de ton complètement faux et un peu dans tous les sens. Parce que les tuyaux en métal bougent dans une direction et les tuyaux en bois bougent dans l'autre. De ce fait, il sera absolument impossible de faire un changement d'utilisation de chauffage dans le Temple. Par contre, et ça je l'ai signalé déjà à Monsieur Divorne et on en a discuté, il se trouve que le Temple est une véritable passoire thermique. Le plafond du Temple est uniquement en plâtre et roseaux et, en dessus, il y a du vide, puis derrière des tuiles. Il y a zéro isolation. On est au courant, la Municipalité est au courant. Mais, du fait de devoir économiser de l'énergie, je demande, en tant que Président du Conseil paroissial, à ce qu'il y ait une urgence à isoler ce plafond. Est-ce que la Municipalité peut prioriser l'isolation de ce plafond par rapport à d'autres bâtiments, parce que, vraiment, on ne pourra pas changer la température à l'intérieur du Temple à cause de l'orgue.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Effectivement, on est allés ensemble voir ce plafond. C'est un cas qui est connu. Monsieur Bourgeois planche là-dessus pour voir actuellement comment est-ce qu'on peut faire ça. Qu'est-ce que le faux plafond supporte, quelle est la charge supportable vraiment sûre de façon à ne pas avoir de risque de mettre trop de poids et que tout vienne en bas, ce ne serait pas vraiment la bonne idée. Donc, on est sur le coup, effectivement. Je ne peux pas vous dire dans quels délais, mais ça fait partie des objets où on sait que ce sont des passoires thermiques, qu'on chauffe les pattes des oiseaux qui sont sur le toit. Ça fait partie des objets très prioritaires pour nous. Aucun souci, on gère ça en priorité.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

J'ai une remarque à la Municipalité : dans le cadre des réflexions sur les économies d'énergie, j'aurais voulu qu'il y ait aussi une réflexion par rapport à la luminosité, des fois intempestive, qu'il y a parfois chez certains privés. Ça peut être dans des vitrines ou aussi simplement l'éclairage de certains bâtiments. J'aimerais que, dans la mesure du possible, la Commune puisse aussi réfléchir, non seulement à ce que la Commune peut elle-même faire toute seule, mais aussi donner des injonctions. J'ai un exemple : dans ma rue, il y a un bâtiment qui est éclairé toute la nuit, tous les jours de l'année. Ça dérange les voisins, ça dérange les chauves-souris, les insectes. Donc en fait c'est une image très, très négative à mon avis, si la Commune commence à diminuer la luminosité et qu'un bâtiment privé soit illuminé la même chose avec des vitrines. J'aimerais que la Municipalité réfléchisse aussi à cet aspect des privés sur le terrain communal.

- **M. Mehmet Korkmaz, Fourmi rouge**

C'est une question au sujet des commerçants à Renens. Depuis plusieurs mois, la Rue de Lausanne est en travaux. Même si on sait que c'est pour le mieux, pendant la durée des travaux, les commerçants souffrent. A cause de cela, les clients n'accèdent plus aux différents commerçants et cela a des conséquences sur les chiffres d'affaire. J'aimerais savoir si la Municipalité a déjà envisagé de dédommager ces commerçants ? Particulièrement le long de la Rue de Lausanne. Comme je suis derrière le micro, je vais en profiter pour poser une autre question : Est-ce que la commission des commerçants existe toujours ? Si oui, quel est le dernier moment auquel ils se sont réunis ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

A la première question, allons-nous défrayer ? la réponse est non. Pourquoi la réponse est non ? parce qu'il y a un système d'équité. On accompagne les chantiers, mais on n'a pas pour habitude, et on ne va pas initier cette démarche-là, d'aller voir quel chiffre d'affaire le commerçant avait l'année passée et compenser l'éventuel manque. Par contre, et c'est là où

c'est important, on est en train de redynamiser tout le travail que nous faisons avec les commerçants, avec l'ACR (Association des Commerçants). Pendant deux à trois ans, toute inscription dans le groupement des commerçants est gratuite, c'est la Ville qui paie les cotisations. Nous accompagnons le comité dans quelques démarches, nous avons fait une soirée sur le site des Ateliers de la Ville de Renens pour nous présenter, pour dire ce qu'on pouvait faire ensemble, pour demander aux commerçants de se fédérer, de se renforcer. On a, nous, investi de l'argent dans des accompagnateurs pour les chantiers du tram, on a des médiateurs tram, des gens sont là pour répondre immédiatement aux besoins d'un commerçant ou l'autre, pour l'aider à vivre cette période de chantiers un peu particulière. Et on ne doute pas que ces quelques mois ou années difficiles pourront être compensés demain par un tram qui amènera une clientèle bien plus importante. On est plutôt en accompagnement de chantier qu'en défraiement, qui serait difficile à qualifier. Souvenez-vous, on a aussi fait des bons pour les commerçants pendant la période de Covid, on pourrait imaginer en refaire. Le bilan qu'on avait eu, c'est que toutes et tous ne bénéficiaient pas de la même manière de ces bons. Ce serait une mesure plus opportune que de défrayer un seul commerçant.

La dernière rencontre des commerçants a lieu il y a huit semaine, Monsieur Niang était avec moi. Et j'ai un mail qui est parti hier auprès des commerçants pour demander quand est-ce qu'on se revoyait à nouveau, pour qu'eux relaient les préoccupations des commerçants qui sont impactés par les travaux. On est actifs, on les soutient mais ce n'est pas commerce par commerce, c'est globalement. Et on les associe à nos travaux. Je considère avoir répondu à votre interpellation.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai une question pour la Municipalité : On a reçu un très beau dépliant concernant la fontaine de Renens-Village. J'étais dans la commission pour étudier ça. On nous a dit qu'elle serait inaugurée lorsqu'il y aurait la Fête au Village. Mais on n'a rien, aucune date. J'aimerais avoir une réponse de la Municipalité de savoir quand aura lieu l'inauguration de la fontaine du Village.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La première inauguration a eu lieu samedi passé. Il y a eu la Fête au Village et c'était important que les membres du développement de Renens-Village puissent faire la fête à l'instant où nous l'inaugurons. Ça s'est fait ce dernier week-end, en fin de samedi après-midi.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Nous, on habite à 150 mètres, on était au courant de rien du tout, c'est dommage (remous dans la salle, M. le Président demande le silence). L'année passée, déjà il y avait les pompiers on n'a pas été avisés non plus, je pense que c'est dommage, il y a un manque d'informations au niveau des Conseillers.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 13 octobre 2022 à 19h30 dans cette même salle, prononce la clôture de la séance à 22h 33 et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers.

M. le Président :

La Secrétaire :

Dylan Montefusco

Corrine Simon